

RAPPORT D'ACTIVITE

2024



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Et le soutien des municipalités de Hurigny, Sancé, communautés de communes du Clunisois et du Tournugeois.

RAPPORT MORAL

L'année écoulée a été une période riche en défis et en accomplissements pour notre association, qui continue de répondre aux besoins des familles et des personnes en matière de soutien à la parentalité et de santé sexuelle.

Le service de soutien à la parentalité a accueilli et accompagné de nombreuses familles, leur offrant des espaces de dialogue et d'échanges bienveillants. Dans un monde en perpétuelle évolution, les parents sont confrontés à de nombreux questionnements. Nos équipes ont su répondre à ces enjeux en proposant des ressources et des rencontres adaptées à leurs attentes et préoccupations.

Le centre de santé sexuelle a poursuivi son engagement pour une meilleure information et prise en compte des questions liées à la sexualité et à la prévention. Nos actions, qu'elles soient collectives ou individuelles, ont permis d'accompagner des publics vulnérables et de favoriser un meilleur accès aux droits et aux soins.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'implication précieuse de nos équipes de salariées, dont je salue l'engagement et la motivation.

Je remercie Corine Devillard pour ses compétences et son expertise dans la direction des services de l'association. Je tiens également à souligner le soutien sans faille de nos partenaires financiers, malgré un contexte qui se complexifie, des collaborations qui demeurent essentielles pour garantir la pérennité et le développement de nos missions.

L'année qui vient de passer a marqué une étape au sein de l'association avec l'arrivée de nouveaux administrateurs, que je tiens particulièrement à remercier aujourd'hui, après un an de fonctionnement.

Une nouvelle dynamique interne a permis de mieux répartir les charges de travail de chacun, de développer de nouveaux partenariats et d'en renforcer d'autres, de participer plus sereinement aux évènements organisés par nos partenaires institutionnels et associatifs, de développer des idées créatrices, novatrices, de partager également des temps conviviaux et militants, réflexifs et mobilisateurs !

L'an dernier nous étions inquiets de l'avenir de l'association, par manque d'administrateurs, cette année je ne peux que me réjouir de notre nouveau conseil d'administration qui permet de voir l'avenir plus sereinement, de démultiplier les énergies positives au service des personnes les plus vulnérables et de développer de nouvelles actions pour continuer de porter haut et fort nos valeurs. Ensemble, nous continuerons à construire une association toujours plus accessible, engagée et en phase avec les réalités du terrain.

L'année à venir s'annonce tout aussi dynamique, avec la volonté d'innover, d'élargir nos actions et de renforcer notre impact auprès des publics que nous accompagnons, puisque nous allons développer de nouveaux services de médiation familiale dans le département de Saône-et-Loire, grâce au soutien de la CAF qui nous a fait confiance pour ce nouveau challenge en Bresse Bourguignonne et en pays chalonnais, et de la DDETS pour un nouveau dispositif de passage de bras en mâconnais.

Dans un contexte incertain et préoccupant, notre association maintient ses missions au service des familles, des couples, des jeunes, des enfants pour favoriser la réduction des inégalités, répondre aux besoins des plus fragiles, par un accueil inconditionnel, des ressources et des accompagnements favorisant le lien social, par le soutien du potentiel de chacun et la protection des plus vulnérables.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de notre association, qu'ils soient administrateurs ou salariés pour leur confiance, leur investissement et leur engagement dans la réalisation de nos missions.

Notre association de proximité joue un rôle essentiel dans la prévention et l'accompagnement des plus fragiles, elle est nécessaire et je reste persuadée de l'intérêt de poursuivre et de renforcer nos actions, tous et toutes ensemble.

Mme Corinne L'HORSET, Présidente

RAPPORT FINANCIER 2024

L'association LE PAS SUD BOURGOGNE présente sur ses comptes consolidés, à l'exercice clos au 31 Décembre 2024 un excédent positif de 5584 € :

Ce résultat équilibré pour un budget de fonctionnement annuel de plus de 617 k€, est le témoin d'une gestion saine et maîtrisée cette année encore.

Les éléments saillants de cette année sur le plan financier résident sur :

- L'impact du SEGUR, créant une inflation de la masse salariale – mais appliquée avec harmonisation et équité pour l'ensemble des collaboratrices.
- Une augmentation globale des charges patronales (passées de 40.1 % à 42.9 %)
- Une taxe d'habitation qui a grevé le centre analytique de dépenses de Vie et Liberté – expliquant un léger déficit sur cette mission.
- L'octroi d'une subvention complémentaire de 19 530 € par la DDETS de Saône et Loire, dédiée à un projet d'extension territoriale de la Médiation familiale et au renforcement de l'espace de rencontres avec « des passages de bras » en week-end; lesquels verront le jour en 2025.
- Une hausse des produits associatifs : fruit d'une excellente « récolte » de nouveaux adhérents et administrateurs en 2024 produisant moult cotisations supplémentaires.
- La préservation de nos fonds associatifs gage de notre stabilité à amortir, si besoin était nos fluctuations de trésorerie.

Nos principaux financeurs (Conseil départemental, cour d'appel, CAF, Communautés de Communes et Mairies ...) ont pérennisé leur appui à l'association à « niveau iso » par rapport à l'année 2023. Et nous souhaitons vivement que les années qui se profilent puissent sacrifier cette voie :

Merci à eux de leur confiance et soutien renouvelés !

La même stabilité domine sur les différents centres analytiques des 2 grands axes qui fondent l'activité de notre association à savoir :

Vie et Liberté - qui héberge le centre de santé sexuelle et l'espace vie affective relationnelle et sexuelle.

Instants de Familles - qui accueille l'offre de service dédiée au soutien de la parentalité.

Sur le plan de la méthode, la règle de la permanence des méthodes comptable a bien entendu été observée, avec une particularité en 2023 :

Une situation intermédiaire comptable a été sollicitée sur le dernier trimestre auprès de notre partenaire la FOGEX ; le but étant de mesurer à l'avance « l'atterrissement financier à la clôture de l'exercice 2024 ;

Gouverner c'est prévoir dit - on !

Or, à destinée et l'élan de l'association, emplie de projets novateurs, suscite en effet que nous affinions nos outils de pilotage et de gestion pour une meilleure vision.

Il me reste à adresser des remerciements particuliers pour le travail de « fourmi », toujours bienveillant du « bon père de famille » exigé en matière associative, que réalise au quotidien notre directrice sur la gestion courante des deniers de l'association.

Aussi, je propose au vote de cette assemblée générale : un report à nouveau de ce solde excédentaire de 5584 €.

En vous remerciant de votre attention,

Mme Véronique BONNEAU, Vice-présidente et trésorière



Evènements Associatifs 2024



Gouvernance associative

- 10 réunions de bureau
- 6 Conseils d'Administration
- 9 rencontres présidence/vice-présidence-direction

Rencontres administrateurs -salariés

Vœux de la présidente : 18 janvier 2024
Journée associative : 2 juillet 2024

Nouveau CSE

Corinne Vermeil & Aurélie Pagès, représentantes administrateurs
Sandrine Mayoud & B. R., représentantes salariés

Participation à la vie des services



- Recrutement des salariés
- Formation RGPD
- Comité technique des financeurs
- Journées portes ouvertes des services "Instants de Famille" et "Vie et Liberté"
- AG copropriété service "Vie et Liberté"



Nouveaux projets

- Réponse à appel à projets de la CAF pour le développement de la médiation familiale sur l'Est du département
- Réponse à appel à projets de la DDETS pour le développement du soutien à la parentalité

Participation aux évènements des partenaires



- **Rencontres du bénévolat**, journée des associations organisée par la mairie de Mâcon : 1^{er} juin 2024
- **Mois de l'économie sociale et solidaire** au lycée Cassin : 26 novembre 2024



Participation aux AG des partenaires

Association le pont, Maison de santé du mâconnais, Association l'Amarre, Femmes Solidaires, Alma, Le Prado Bourgogne, CIDFF, France Victimes, Planning Familial, Régie Inter-quartier, Humanis, UDAF

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Membres du bureau

Mme Corinne L'HORSET Présidente

Mme Véronique BONNEAU, Vice-présidente en charge de la trésorerie

Mme Joëlle LEBARBIER, Secrétaire

Mme Corine VERMEIL, Secrétaire adjointe

Mme Aurélie PAGES

Membres du conseil d'administration

Mme Nadège Beauchamp

Mme Armelle Corsin

Mme Annick Faure

Mme Michèle Guy

Mme Edith Lardy

M. Salvatore Marteddu

Mme Colette Prochasson

Mme Fabienne Durix

L'association adhère aux associations et fédérations suivantes :

Association Femmes Solidaires Mâcon

Association Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Association Nationale des Centres d'Interruption volontaire de grossesse et de Contraception (ANCIC)

Association Nationale des Conseillers Conjugaux et Familiaux (ANCCEF)

Fédération Française des Espaces de Rencontres (F.F.E.R.)

Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux (FENAMEF).

As 'trame France pour le parcours Reliance



MOT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES

L'année 2024 a été marquée par une dynamique dense et une mobilisation remarquable de nos services et du nouveau Conseil d'Administration.

Les services Vie et liberté et Instants de famille ont accueilli 1133 personnes dans le cadre des différents suivis proposés dans les services.

Les temps forts de 2024 illustrant cette dynamique :

- Lancement des parcours de Reliance
- Participation à la semaine de la santé sexuelle
- Organisation de portes ouvertes dans chacun des services
- Réunions de travail sur la création de nouveaux projets

Renforcement de nos pratiques internes :

2024 a également été l'occasion de franchir une première avancée dans la protection des données des usagers et personnels avec une sensibilisation et l'accompagnement à la rédaction d'un registre dédié.

Ce travail se poursuivra durant les deux prochaines années dans une démarche alliant conformité légale et respect des droits des usagers.

Nous avons également expérimenté le télétravail, offrant aux professionnelles, lorsque leurs missions le permettent, la possibilité de réaliser certaines tâches administratives à domicile.

Les perspectives :

Dans le prolongement de cet élan, 2025 marque le lancement de nouveaux projets :

- Expérimentation d'une nouvelle organisation pour l'espace de rencontres intégrant la notion d'Espace de Rencontres avec des Dispositifs Spécifiques pour les situations les plus complexes mais également la mise en œuvre de passages de bras les dimanches soir.
- Extension du service de médiation familiale sur les territoires de la Bresse Louhannaise et de la partie Est du Grand Chalon.
- Développement des interventions collectives vie affective relationnelle et sexuelle.

Le recrutement de nouveaux salariés sera une priorité pour accompagner cette évolution alors même que nous bénéficions depuis deux ans d'une stabilité précieuse au sein des équipes.

Remerciements :

Dans le contexte budgétaire incertain de ce début d'année, la défense des actions en faveur des jeunes, des familles et des publics vulnérables m'anime particulièrement. Ces actions demeurent possibles grâce au soutien de nos financeurs qui nous honorent de leur confiance, aussi je les en remercie particulièrement.

Je tiens également à remercier :

Chaque salariée pour son professionnalisme,
Les administrateurs, membres du bureau, Corinne L'Horset et Véronique Bonneau pour leur soutien et leur engagement à mes côtés et ceux des équipes,
Nos partenaires professionnels et institutionnels pour leur précieuse collaboration,
Les usagers pour la confiance qu'ils nous accordent.

Merci à toutes et tous pour cette belle année et pour les défis que nous relèverons ensemble en 2025.

Mme Corine DEVILLARD, Directrice des services

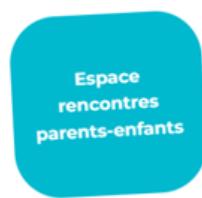
LES SERVICES DE L'ASSOCIATION



L'association a pour finalité d'accueillir chaque personne, quel que soit son âge, dans les étapes importantes de sa vie personnelle, conjugale et familiale, de la naissance à la fin de vie.

Pour ce faire, les différents professionnels assurent en complémentarité des missions de prévention, d'accompagnement et de soutien.

Nos activités par service



Constitution des équipes au 31/12/2024

Association LE PAS sud bourgogne			
Service Vie et liberté	1 médecin et 2 sages-femmes	10h/semaine	0.28 ETP
	2 conseillères conjugales et familiales	58.125h/semaine	1.67 ETP
	2 personnels d'accueil et secrétariat	38.15 h/semaine	1.09 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	5.5h/semaine	0.16 ETP
Service Instants de famille	2 médiatrices familiales et intervenantes en espace rencontre et visites en présence d'un tiers	60.49h/semaine	1.72 ETP
	2 intervenantes Espace rencontre et visites en présence d'un tiers	32.76h/semaine	0.93 ETP
	1 intervenante en Espace rencontre et visites en présence d'un tiers et accompagnement parentalité	35h	1 ETP
	1 éducatrice spécialisée intervenante en Espace rencontre et visites en présence d'un tiers	55h annuelle	Prestataire
	1 personnel d'accueil et secrétariat	31.85h/semaine	0.91 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	3.5h/semaine	0.1 ETP

SOMMAIRE

Activité du service Vie et liberté	p.11-14
I. Mission de santé sexuelle-planification familiale	p.15-16
II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale	p.17-19
III. Actions collectives « vie affective, relationnelle, sexuelle et familiale »	p.20-22
IV. Vie du service	p.23
Activité du service Instants de famille	p.24-25
I. Médiation familiale	p.26-28
II. Espace de rencontres	p.29-32
III. Visite en présence d'un tiers	p.33-36
IV. Ressources et accompagnements à la parentalité	p.37-39
V. Vie du service	p.40
On parle de nous	p.41-42
ANNEXES	

GLOSSAIRE

IDF Instants de famille	VEL Vie Et Liberté
AEMO / Action Educative en Milieu Ouvert	ARS / Agence Régionale de Santé
APP / Analyse de la Pratique Professionnelle	CAMSP / Centre d’Action Médico-Sociale Précoce
ARIPA / Agence de Recouvrement et d’Intermédiation des Pension Alimentaires	CCAS / Centre Communal d’Action Sociale
CA / Cour d’Appel	CeGIDD / Centre Gratuit d’Informations de Dépistage et de Diagnostic
CAF / Caisse d’Allocation Familiale	CO / Centre d’Orthogénie
CDAD / Conseil Départemental d’Accès au Droit	CPAM / Caisse Primaire d’Assurance Maladie
CESF / Conseillère en Économie Sociale et Familiale	CCF / Conseil Conjugal et Familial
CHRS / Centre d’Hébergement de Réinsertion Sociale	CSAPA / Centre de Soins, d’Accompagnements et de Préventions en Addictologie
DUERP / Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels	CSE / Comité Social Économique
EC / Entretien Commun	CSS / Centre de Santé Sexuelle
EI / Entretien Individuel	EVARS / Espace Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle
ER / Espace Rencontre	IMC / Infirmes Moteurs Cérébraux
ERDS / Espace rencontre à Dispositif Spécifique	IME / Instituts Médico-Educatifs
IP / Informations Préoccupantes	IST / Infections Sexuellement Transmissibles
MF / Médiation Familiale	ITEP / Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques
MSA / Mutualité Sociale Agricole.	IVG / Interruption Volontaire de Grossesse
PDR / Parcours De Reliance	MBA / Mâconnais-Beaujolais Agglomération
PETR / Pôle d’Equilibre Territorial et Rural	MFR / Maison Familiale Rurale
PNL / Programmation Neurolinguistique	PMI / Protection Maternelle et Infantile
RAP / Ressources et Accompagnements Parentalités	QPV / Quartiers Prioritaires de la Ville
RGPD / Règlement Général de Protection des Données	REAAP / Réseau d’Écoute d’Appui et d’Accompagnement des Parents
SPIE / Service Public de l’Insertion et de l’Emploi	SAMSAH / Services d’Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
TISF / Technicienne de l’Intervention Sociale et Familiale	SAVS / Services d’Accompagnements à la Vie Sociale
TJ / Tribunal Judiciaire	TCCE / Thérapie Cognitive Comportementale et Émotionnelle
VPT / Visite en Présence d’un Tiers	VIH / Virus de l’Immunodéficience Humaine
AFSM / Association Femmes Solidaires Mâcon	CA / Conseil d’Administration
ANCIC / Association Nationale des Centres d’Interruption volontaire de grossesse et Contraception	
CIDFF / Association Centre d’information sur les Droit des Femmes et des Familles	
FENAMEF / Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux	
FFER / Fédération Française des Espaces de Rencontres	

Vie et liberté - accompagnements 2024

Gestion du CSS confié par le Département par voie de convention conformément à l'art. R2311-7 et R2311 du code de la santé publique. Agrément EICCF reçu le 19/10/18 pour 10 ans conformément art R2311-2 du code de la santé publique.

Promotion de la santé sexuelle et accompagnement du lien conjugal et familial

Chiffres clés

330 demi-journées d'ouverture

451 consultants ayant fréquenté le service au moins une fois dont :

- 64,1% de nouveaux consultants,
- 25,9% de mineurs,
- 89,4% de femmes et 10,6% d'hommes.

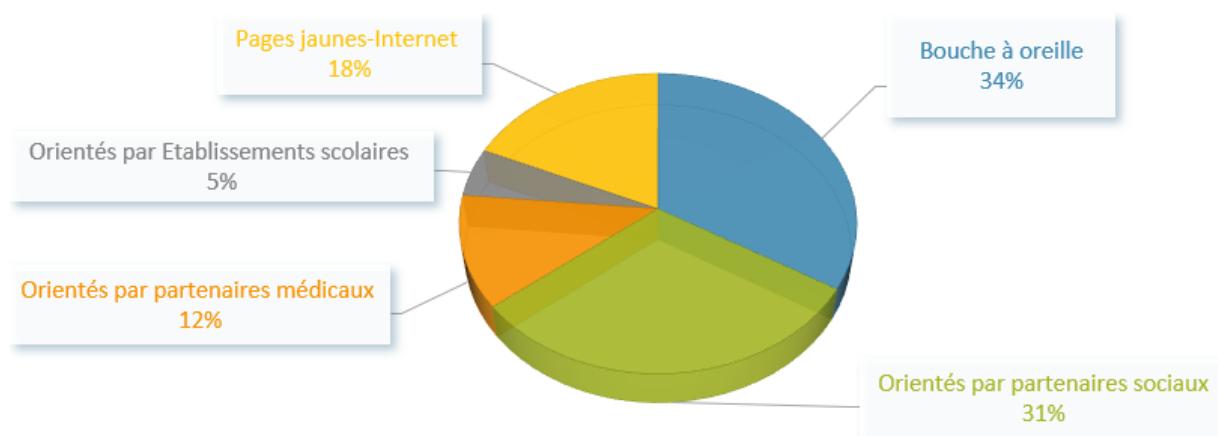
858 consultations et entretiens dont :

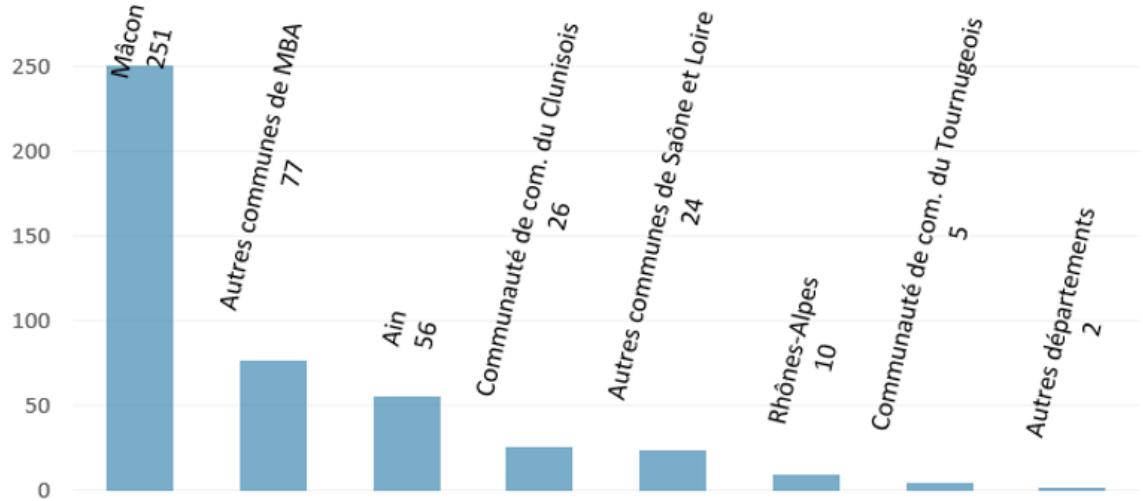
- 475 consultations médicales
- 383 entretiens de conseil conjugal et familial (CCF)

164 séances d'information collectives

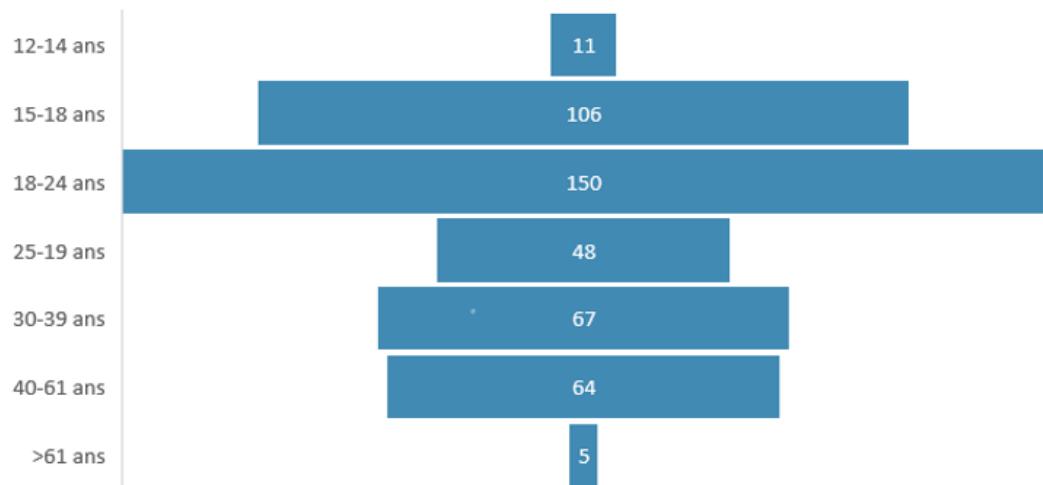
Statistiques (hors activité animations collectives)

Comment les nouveaux consultants ont-ils connu le CSS ?

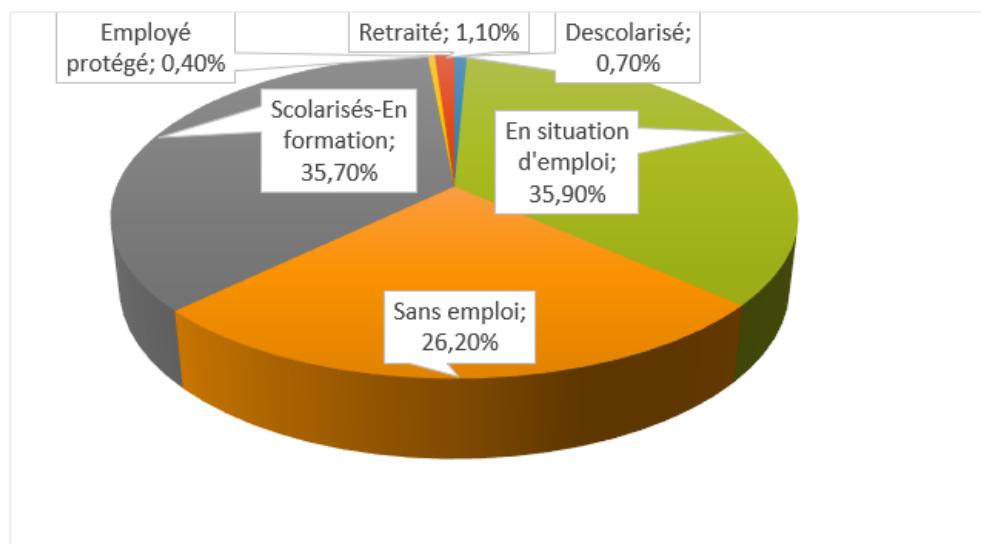




Age des consultants



Catégories socio-professionnelles des consultants



Actualité et perspectives du service

Une forte affluence pour la journée porte ouverte des centres de santé sexuelle du département 71

Mieux faire connaître les centres de santé sexuelle auprès du public mais également auprès des professionnels susceptibles d'orienter les usagers, est apparu comme un enjeu majeur lors de la démarche d'élaboration du schéma unique des solidarités.

En tant que centre de santé sexuelle, équipe et administrateurs ont participé à 2 actions coordonnées par le Conseil départemental :

- La réalisation de courtes vidéos sur les thèmes de la contraception, les violences conjugales, qu'est-ce qu'un centre de santé sexuelle, la grossesse et les infections sexuellement transmissibles ; diffusées sur les réseaux sociaux du département 71,
- Une journée porte ouverte commune sur l'ensemble des 7 centres de santé sexuelle du département.

Concernant la journée porte ouverte, des réunions inter-centres de santé sexuels ont été organisées en amont par le département permettant de dégager des axes communs de communication et de partager des idées pour ponctuer la journée.



Nous avons fait le choix d'organiser notre journée en 2 temps, 1 accueil « brunch des pros » en matinée puis un accueil groupe en après-midi.

Nous avons reçu 66 professionnels au « brunch des pros » donnant lieu à de nombreux échanges sur la santé sexuelle des jeunes, sur nos modalités d'accueil, de consultations, d'interventions et permettant d'aborder de possibles projets de partenariat à venir.

L'après-midi, nous avons accueilli deux groupes de jeunes pour visiter le centre permettant à 9 jeunes de découvrir nos missions.

Nous avons bénéficié de la collaboration du restaurant d'application du Prado à Hurigny, leurs jeunes nous ayant préparé le brunch très apprécié.

Nouvelles actions en partenariat

- Addiction/dépendance

Les CCF ont constaté que la problématique d'addiction revenait régulièrement dans leurs entretiens, possiblement à mettre en lien avec un travail de partenariat avec le CSAPA.

Par ailleurs une CCF est intervenue lors d'un café des professionnels organisé par le CSAPA sur la dépendance affective.

- Adolescence

Une CCF est intervenue en coanimation avec la maison des ados sur la thématique de l'adolescence à destination des parents à Massily, une soirée organisée par la communauté de commune du Clunisois

- Unis-Cités

Un partenariat s'est tissé avec Unis-Cités et leurs jeunes en service civique permettant l'organisation de visites du centre et une collaboration avec ces derniers durant la semaine de la santé sexuelle au Lycée Cassin mêlant stand d'information et micro-trottoir.

- Conjugualité/parentalité à destination des personnes en situation de handicap

Un groupe d'échange a été coanimé avec une CCF de vie et liberté et un travailleur social d'instants de famille à destination d'un petit groupe d'adultes de la mutualité de Saône et Loire.

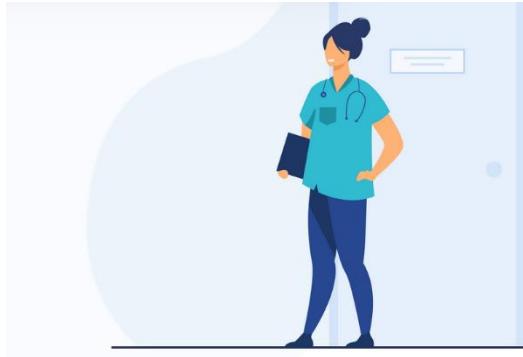
Perspective : réflexion à mener sur la fréquentation des jeunes issus des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville)

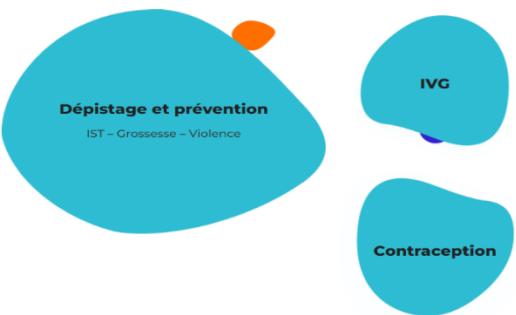
Une rencontre avec le chargé de mission politique de la ville à la MBA dans le cadre du contrat ville de Mâconnais Beaujolais Agglomération et une rencontre avec le chargé de projet analyse des besoins sociaux du CCAS de Mâcon nous amènent à questionner la bonne identification de nos missions auprès des publics issus des QPV, les besoins spécifiques de ce public, les partenariats à tisser. Autant de questionnements, de pistes d'interventions que nous souhaitons réfléchir en commençant à partir de 2025 par une première évaluation de la fréquentation de notre centre par les personnes habitants ces quartiers.

I. Mission de santé sexuelle – Consultations médicales

Santé sexuelle • Planification familiale

Consultation Médicale · Écoute, échanges, informations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle





Dépistage et prévention
IST – Grossesse – Violence

IVG

Contraception

Article R2311-7 et R2311-14 du code de la santé publique : Les centres de santé sexuelle exercent les activités suivantes : Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ; dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles.

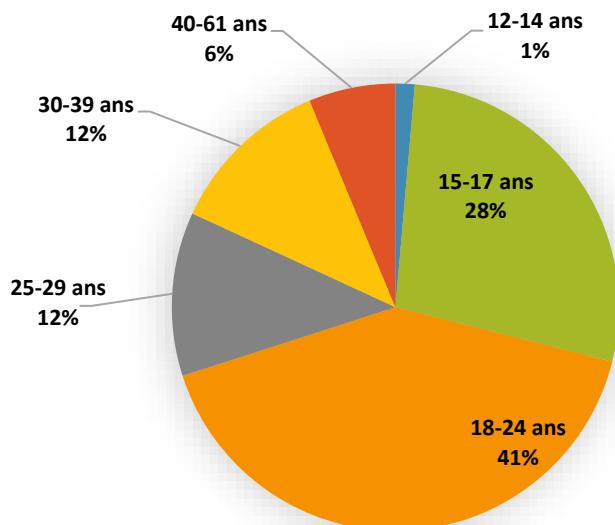
Chiffres clés

287 personnes en consultation médicale :

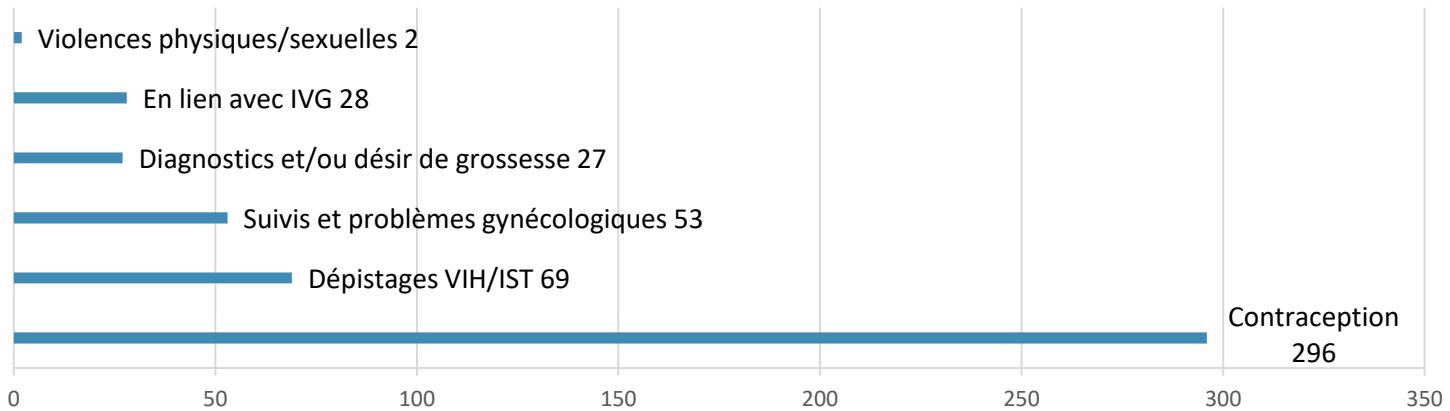
- **274** femmes et **13** hommes
- **28,9%** mineurs
- **146** nouveaux consultants

475 consultations médicales

Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?



Quels sont les motifs principaux de consultation médicale en 2024 ?



	Nb de consultations médicales (avec ce motif principal)	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2024	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2023
Contraception	296	314	297
Dépistage VIH/IST	69	416 14 résultats positifs	440 23 résultats positifs
Rdv en lien avec IVG	28	29	34
Diagnostic et/ou désir de grossesse	27	34 3 diagnostics positifs	50 8 diagnostics positifs
Suivis et problèmes gynécologiques	53	61	60
Violences physiques/ Violences sexuelles	2	4	1
Total	475	858	882

Focus : Accès facilité aux dépistages des infections sexuellement transmissibles pour les moins de 26 ans

Depuis le 1er septembre 2024, l'accès aux dépistages des infections sexuellement transmissibles est possible à la demande du patient, sans ordonnance dans tous les laboratoires de biologie médicale. Ces dépistages sont réalisés sans avance de frais pour les moins de 26 ans.

Après 26 ans, le dépistage complet est possible sans ordonnance, mais seul le VIH est pris en charge sans avance de frais.

Ce dispositif appelé « Mon test IST » vient compléter et remplacer « VIH Test »

Les dépistages sanguins concernés sont ceux du VIH, de la syphilis, de l'hépatite B.

Les dépistages urinaires, vaginaux, anaux et oraux sont ceux de la chlamydiose et du gonocoque.

Le dépistage de ces IST en laboratoire de biologie médicale concerne tous les assurés sociaux et leurs ayants droit ainsi que les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat.

Pour les patients mineurs, il est nécessaire de recueillir le consentement au dépistage d'un des titulaires de l'autorité parentale, cependant, lorsque le patient mineur souhaite garder le secret, le biologiste peut se dispenser d'obtenir le consentement au dépistage d'un des titulaires de l'autorité parentale.

En cas de positivité, les laboratoires adressent les patients sans médecin traitants aux CEGIDD.

II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale



Article R2311-7 du code de la santé publique Les centres de santé sexuelle exercent les activités suivantes :

Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale ; Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial ; entretiens liés à l'interruption volontaire de grossesse ; entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une IVG.

Art. R. 2311-1-I. du code de la santé publique -Les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mettent en œuvre les missions suivantes : 2° Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle. «Cette mission comprend notamment : « a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ; b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou démarches de procréation médicalement assistée menés à leur terme ou interrompus ; « c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ; « d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.



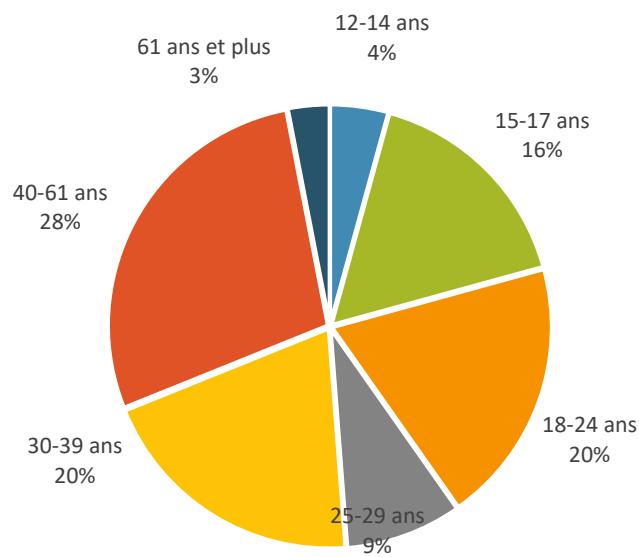
Le conseillères conjugales et familiales proposent des entretiens, sur rendez-vous dans nos locaux à Mâcon, à 1001 Familles à Cluny, au centre social l'espace Chanay à Tournus et au centre social Bulle de vie à la Chapelle de Guinchay.

Développement de permanences sur 2024

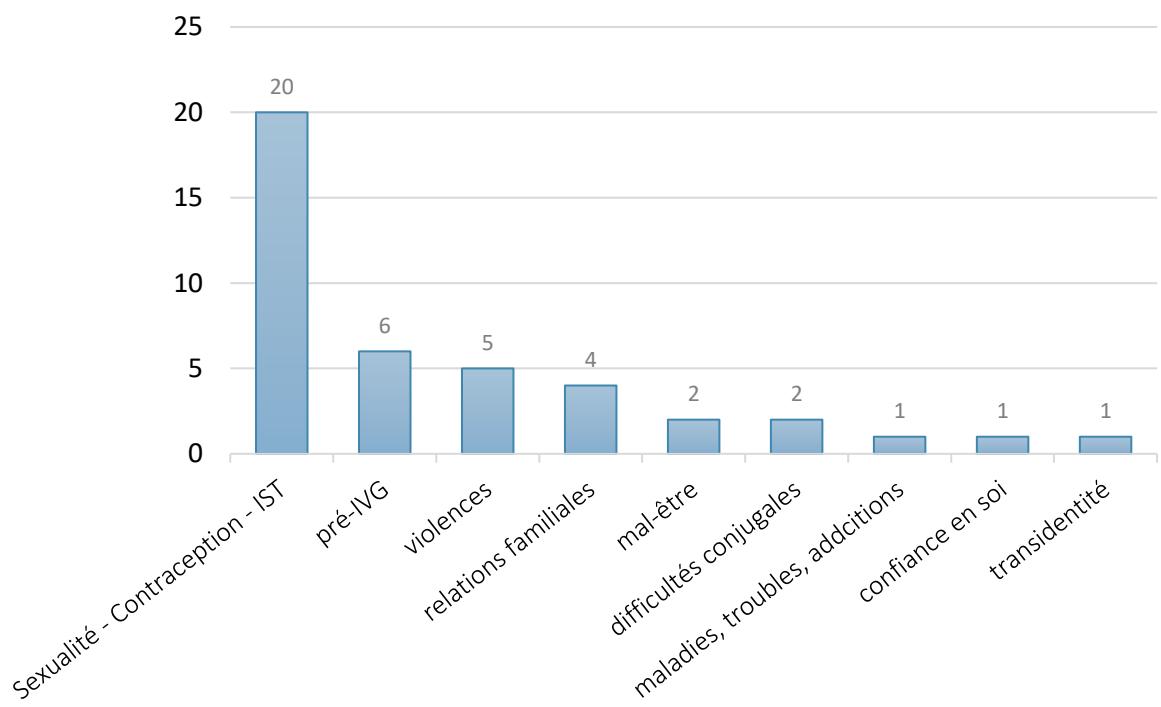
- La permanence CCF de 2h tous les 15 jours à 1001 familles à Cluny fonctionne toujours très bien et affiche très régulièrement complet. Une permanence qui perdure depuis 6 ans et qui est maintenant bien identifiée.
- NOUVEAU SUR 2024 : La permanence jeunes, d'1h tous les 15 jours à 1001 familles, peine pour le moment à trouver son public avec seulement 2 passages de jeunes dans l'année.
- NOUVEAU SUR 2024 : la permanence jeunes d'1h les premiers mardis du mois au Lycée Cassin peine également à trouver son public avec seulement 2 passages de jeunes sur 5 permanences effectuées en 2024.
- La permanence jeunes à la MFR de Pont de Veyle (8/an) permet à chaque fois d'accueillir plusieurs jeunes pour évoquer les problématiques de vie affective relationnelle et sexuelle. Une permanence particulièrement bien portée par l'établissement qui perdure depuis 3 ans.



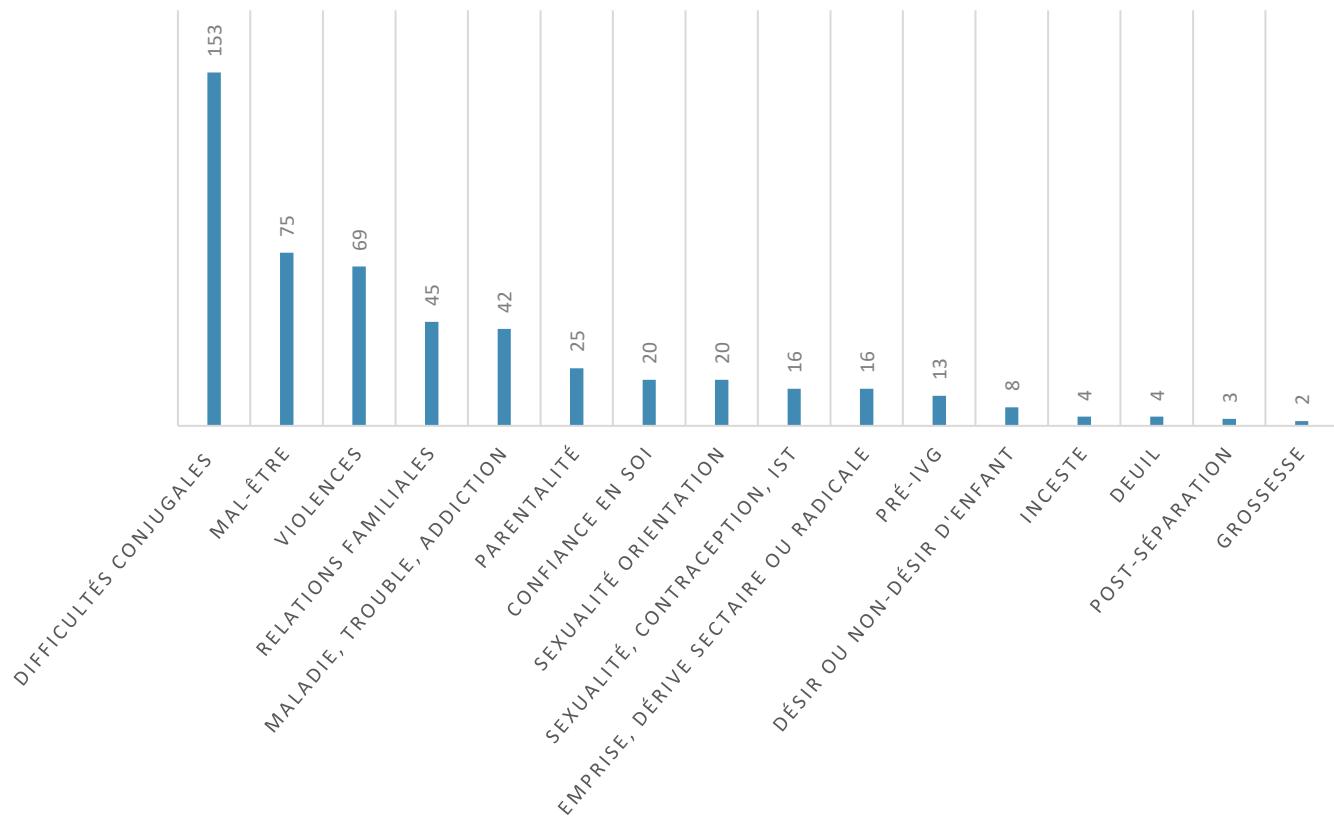
Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?



Quels sont les sujets abordés en entretien de conseil conjugal et familial ? pour les -18 ans



pour les + 18 ans



Focus : La problématique alcoolique dans les séparations de couples

La problématique d'addiction à l'alcool revient régulièrement dans les entretiens de conseil conjugal et familial, associée ou non à des violences. Nos liens de partenariat tissés avec le CSAPA favorisent les orientations de situations vers notre service et des suivis parallèles peuvent se mettre en place, plus souvent sollicités par les conjointes.

Parfois la consommation régulière d'alcool apparaît comme un élément saillant dans la séparation. Personne ne s'est méfié, chacun a minimisé le problème, a conclu à un comportement festif et épicurien, mais l'alcool transforme peu à peu l'être aimé. Des comportements problématiques apparaissent et se répètent : « je ne reconnaiss pas mon conjoint quand il boit, ce n'est plus la même personne ». Des aides sont mises en place : aller aux groupes de parole des Alcooliques Anonymes, partir en cure de désintoxication, être accompagné au CSAPA (Association Addiction France). Quand cela échoue, les conjoint.es et l'entourage se sentent découragés et impuissants. La décision de la séparation devient parfois évidente face à la consommation qui rend leur conjoint inapte à communiquer, à se comporter de manière digne devant les enfants, à conduire de manière sécurisée. Ils peuvent constituer un danger pour les autres et pour eux-mêmes. Les violences peuvent apparaître faisant suite à l'annonce de la séparation, dans un contexte d'alcoolisation.

La CCF peut également être confrontée à des situations de violences systémiques où la problématique de la dépendance alcoolique est présente pour l'un des deux.

Elle tente alors d'apporter soutien et réconfort dans un contexte émotionnel difficile, où des troubles de santé apparaissent parfois. Le maillage partenarial reste fondamental pour orienter les personnes vers les différentes structures, en fonction de leurs besoins.

III. Actions collectives « vie affective, relationnelle, sexuelle et familiale »



Art. R2311-7 du code de la santé publique : « 2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;

Art. R. 2311-1.-I. du code de la santé publique : « 1 Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Chiffres clés

25 partenariats

164 séances

1805 participants

Le service a participé à la semaine de santé sexuelle qui a eu lieu du 3 au 7 Juin 2024 et a pu proposer des interventions s'inscrivant notamment dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS.

Une occasion pour le service de tisser de nouveaux partenariats avec :

- Les jeunes en service civique d'Unicités qui ont co-porté un projet de sensibilisation à la santé sexuelle, avec la tenue d'un stand d'information et l'animation d'un micro-trottoir au sein d'un lycée
- Les sage-femmes de la PMI qui ont coanimé avec la conseillère conjugale et familiale un groupe d'échange sur la thématique du couple face à l'arrivée d'un enfant.
- L'hôpital de jour de l'EPSM71. Des jeunes ont pu venir visiter nos locaux, découvrir nos missions et bénéficier d'un temps d'échange portant sur les consultations médicales en santé sexuelle et sur le consentement

Au total 283 jeunes de moins de 25 ans ont ainsi pu profiter de ces évènements.

Noms de la structure	Thématique ED ou interventions	Niveau de classe	Nbre de participants	Nbre de séances
1001 familles soirée parents d'ados	Education Vie Affective Relationnelle et Sexuelle	Majeur	15	1
Collège Schuman - Mâcon	EVARS	4ème	115	10
Collège Tournus	EVARS	3ème	185	16
Collège Tournus – réseau VIF	EVARS	4ème	60	2
CSAPA Addiction France	EVARS	Majeur	13	1
DAMIE	EVARS	Public mineurs et jeunes majeurs	40	5
Dispositif garantie jeunes	EVARS	Majeur	50	9
Dispositif relais	EVARS	Collège	19	5
IMC 71	EVARS	Majeurs en situation de handicap	38	8
Foyer Chanteloup	EVARS	Majeurs en situation de handicap	36	8
Foyer Chanteloup	Promotion/Communication Association	Majeurs en situation de handicap	21	2
Foyer enfance	EVARS	Mineurs	43	8
Hôpital de jour	EVARS	Mineurs	5	2
Hôpital de jour	Promotion/Communication Association	Mineurs	15	2
IME – Institut Pierre Chanay	EVARS	Mineurs en situation de handicap	28	8
ITEP – Institut Pierre Chanay	EVARS	Mineurs en situation de handicap	10	3
Le prado	EVARS	Majeurs	5	1
Journée porte ouverte	Promotion/Communication Association	Majeurs	66	14
Etablissement Agricole- Davayé	EVARS	3ème et 2nde	58	5
Lycée Cassin	Promotion/Communication Association	Lycéens	140	2
Lycée Cassin	EVARS	Lycéens	282	7
Lycée Dumaine - Mâcon	EVARS	2nde, 1ère, Terminale	194	14
Maison de santé pluridisciplinaire – Crêches sur Saône	Parentalité	Majeur	3	1
MFR – Pont de veyle	EVARS	4ème, 3ème et 2nde	70	8
Oznam	EVARS	6ème	186	12
PMI	Parentalité	Majeurs	2	1
SAVS SAMSAH	EVARS	Majeurs en situation de handicap	13	2
Unis-Cités	EVARS	Mineurs	32	5
Forum étudiants – Théâtre de Mâcon	Promotion/Communication Association	Etudiants	50	1
Bulle de vie	Promotion/Communication Association	Majeur	11	1
TOTAL			1805	164



Parentalité et handicap : entendre le désir, dépasser les freins, accompagner la parentalité.

L'association Le pas sud Bourgogne peut accompagner les personnes dans leur désir d'enfant au sein du centre de santé sexuelle et les accompagner dans leur parentalité à instants de famille.

Devenir parent est un droit accessible à tous. Pour autant, tout le monde ne désire pas avoir des enfants pour des raisons qui sont propres à chacun par son histoire, ses convictions, son contexte professionnel ou personnel.

Quand un désir s'exprime, le faire entendre et le nommer peut aider à cheminer dans sa réflexion. Le nier ou le laisser sous silence peut-être à contrario source de souffrance.

L'accès à la parentalité pour des personnes en situation de handicap peut être entravé par divers obstacles. Ces freins peuvent se manifester sous forme de réticences ou d'appréhensions provenant de l'entourage, des institutions ou même des parents eux-mêmes.

Rassurer sur les droits, les aménagements possibles que ce soit d'ordre matériel mais aussi humain avec des professionnels formés à la parentalité peut être sécurisant pour la personne et son entourage.

Handicap ou non, la question de la parentalité bouscule. Devenir parent peut être vécu comme un raz de marée. Dire ses difficultés lorsqu'on est parent reste néanmoins tabou.

Être parent renvoie chacun à sa propre enfance ; un travail personnel peut parfois être nécessaire afin de démêler ce qui appartient au passé. La peur d'un placement peut être également sous-jacente en lien avec la situation de handicap du parent.

C'est pourquoi redonner confiance aux parents dans leurs compétences, leur offrir un espace pour exprimer leurs interrogations et leurs peurs, peut les aider à réfléchir à leur identité parentale avec plus de recul. "Désacraliser" la fonction parentale véhiculée parfois par la société qui peut être source de pression pour être tout simplement à "sa place" s'avère souvent utile et nécessaire.

Un petit groupe d'échange mixte a été coanimé par une CCF du service Vie et liberté et un travailleur social chargé de l'accompagnement à la parentalité à Instant de famille à destination d'adultes accompagnés par le SAVS SAMSAH de la Mutualité de Saône et Loire.

Le désir d'avoir un enfant a pu être nommé, ainsi que la peur de ne pas savoir faire ou de mal faire.

Le temps de discussion a permis de souligner l'importance de différencier la place de chacun. La personne n'est pas que parent, elle est aussi mère ou père, femme, homme, épouse, époux, amante, et enfant elle-même de ses propres parents.

Le temps de discussion a permis de repérer les situations où il peut y avoir une difficulté et de réfléchir sur les ressources possibles à leur disposition.

IV. Vie du service

Echanges et réflexions d'équipe

- Réunions d'équipe chaque mois : en alternance 1 mois sur 2 avec l'ensemble du personnel et avec les CCF et l'accueil uniquement.
- Réunions de préparation de la journée porte ouverte

Implication de l'équipe dans un travail de réseau partenarial sur le territoire

Organisation de rencontres, participation à des réunions et groupe de travail avec :

- La mission locale
- Le conseil local de santé du PETR
- Le planning familial
- Le centre régional de ressources égalité homme-femme
- Le centre de santé départemental de Mâcon
- Le service de prévention spécialisée de la Sauvegarde 71
- Le foyer de la maisonnée
- Les centres sociaux de Tournus, Cluny, La chapelle de Guinchay
- Les centres de santé sexuelle de Saône-et-Loire
- Réseaux VIF Tournus, Cluny et MBA

Formations-supervisions-conférences

- Les CCF bénéficient d'une supervision individuelle
- L'équipe bénéficie d'une supervision collective tous les mois.

Différentes formations ont été réalisées par l'équipe : les outils TCCE (Thérapie cognitive, comportementale et émotionnelle), les violences intra-familiales, sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap, médiation familiale.

À RETENIR EN 2024 POUR L'ACTIVITÉ DU SERVICE VIE ET LIBERTÉ

Une activité en hausse sur les 3 dernières années

	2022	2023	2024
Nbr d'entretien CCF	265	325	383
Nbr de consultations médicales	448	451	475
Nbr d'actions collectives	70	132	164

77 personnes venues à la porte ouverte du 16 octobre 2024

Activité du service INSTANTS DE FAMILLE - Accompagnements 2024

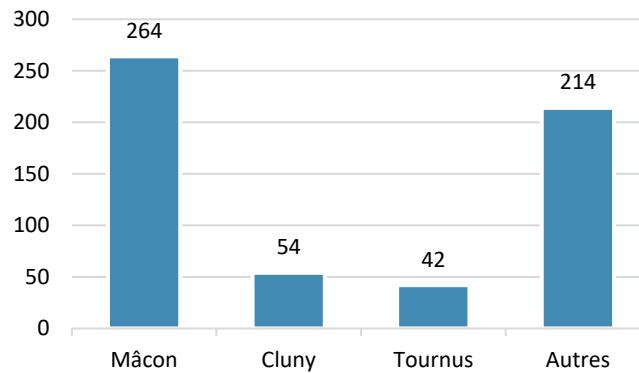
Chiffres clés :

366 demandes d'interventions
1073 entretiens ou rencontres parents-enfants
574 parents accueillis
108 enfants accueillis

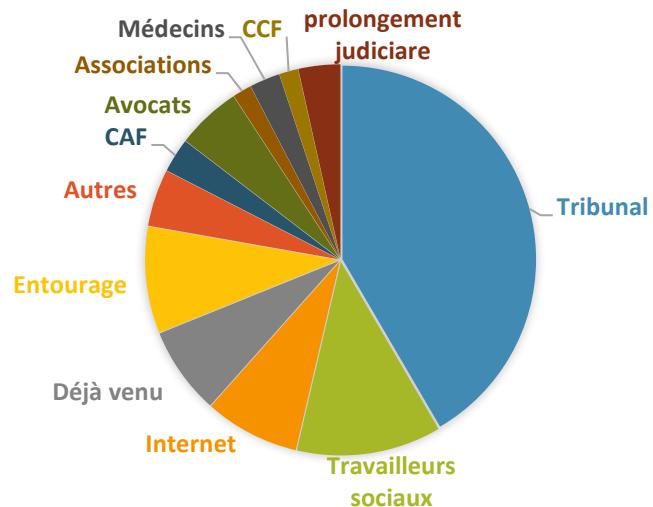
Le service Instants de Famille propose des entretiens sur rendez-vous dans nos locaux à Mâcon, au centre social et à 1001 Familles à Cluny, au centre social l'espace Chanay à Tournus.

176 rendez-vous n'ont pas été honorés (soit 14%) dans l'année.

Situation géographique des personnes venues



Orientation vers notre service



ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES POUR LE SERVICE INSTANTS DE FAMILLE

Porte ouverte



Devenir parent, c'est se poser de nombreuses questions, tâtonner, parfois douter ou culpabiliser, s'inquiéter... Il s'agit de faire de son mieux avec nos questions, nos émotions dans un environnement qui peut être tendu, difficile. Il apparaît alors important de pouvoir trouver une écoute, un soutien, c'est pourquoi nous avons souhaité visibiliser le service Instants de famille et ses missions aux familles mais également aux partenaires sociaux, médico-sociaux, juridiques, établissements scolaires ... dans une dynamique de renforcement des liens de partenariat.

50 professionnels ont fait le déplacement pour découvrir nos locaux, nos missions à travers les présentations et témoignages des professionnelles.

Le lancement du Parcours de Reliance

Une nouvelle activité qui a su trouver son public, puisque 4 processus ont été réalisés. Elle sera donc renouvelée en 2025, avec en perspective pour 2026 de pouvoir, nous l'espérons étendre le dispositif aux enfants traversant le deuil d'un parent.

Nouvelle organisation de service pour l'Espace de Rencontres à partir de mars 2025

- Les passages de bras un Week-End sur deux

Cela fait des années que les Juges aux Affaires familiales et les familles nous sollicitent pour ouvrir les vendredis et dimanches soir pour permettre l'organisation de droits de visites et d'hébergement à des parents sans que ces derniers ne se croisent ou qu'ils soient du moins en présence d'un tiers et dans un lieu neutre pour « se passer l'enfant ». Jusqu'alors dans ces situations, les passages de bras se réalisaient en général sur le parking devant le commissariat de police ou sur notre parking. Nous sommes particulièrement satisfaits de pouvoir répondre à ce besoin des familles, grâce au soutien financier de la DDETS.

- Renforcement des modalités d'accompagnement

Le service a poursuivi les réflexions d'adaptation des modalités d'accompagnement à toutes les situations rencontrées, notamment aux situations de violences intrafamiliales, à l'accueil de personnes en situation de vulnérabilité et à l'accueil d'un enfant refusant de voir son parent qui sont des situations particulièrement complexes où la sécurisation du temps de rencontre demeure une préoccupation centrale. Cela peut passer sur un temps donné ou tout au long de la mesure, par une adaptation et un renforcement des modalités d'intervention, on parle alors d'espace rencontres avec un dispositif spécifique (ERDS) : des créneaux spécifiques, une présence quasi-constante, des temps d'accueils échelonnés, davantage de bilans, une mesure plus longue, l'absence d'accueil collectif.

I. Médiation familiale



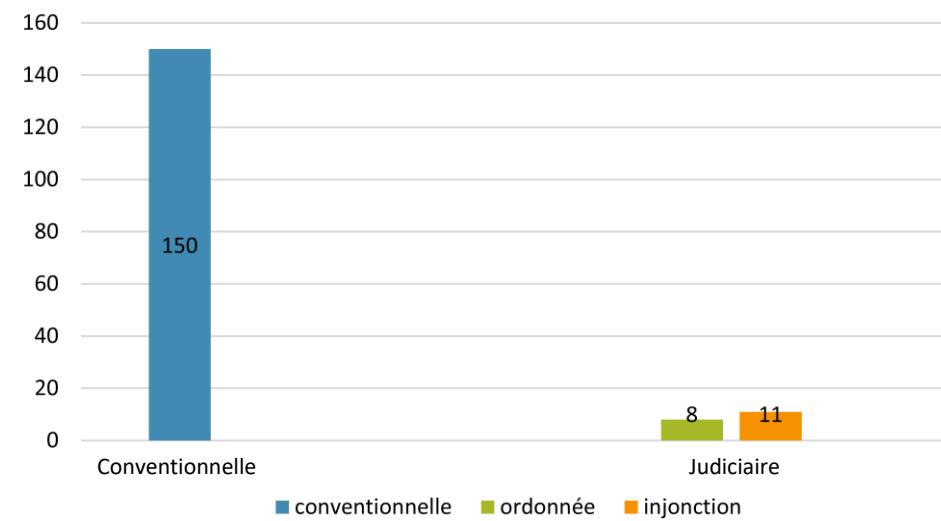
Loi 95-125 du 8 février 1995 : Le juge, saisi d'un litige peut, après avoir recueilli l'accord des parties, désigner une tierce personne afin d'entendre les parties et confronter leur point de vue, pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Loi 2002-305 du 4 mars 2002 : "Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale, quel que soit leur statut, dès lors que l'affiliation est établie, ..., à effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge peut leur proposer une mesure de médiation et après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure."

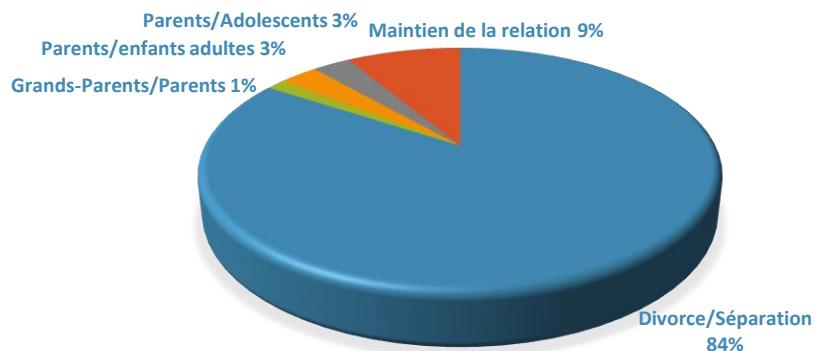
Chiffres clés :

- 225** demandes de Médiation familiale prises en considération sur l'année,
- 228** entretiens d'informations préalables à la Médiation Familiale
- 140** séances de Médiations
- 79** processus suivis
- 39** réunions d'information collectives de promotion de la médiation

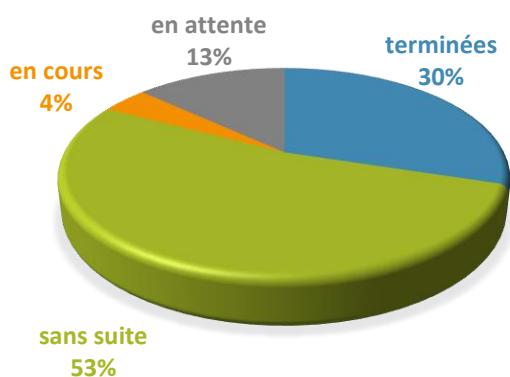
Origine des 169 nouvelles



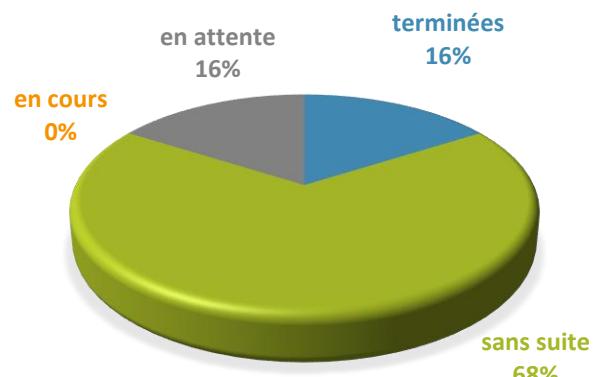
Objets des processus de Médiation Familiale



Suite des demandes conventionnelles

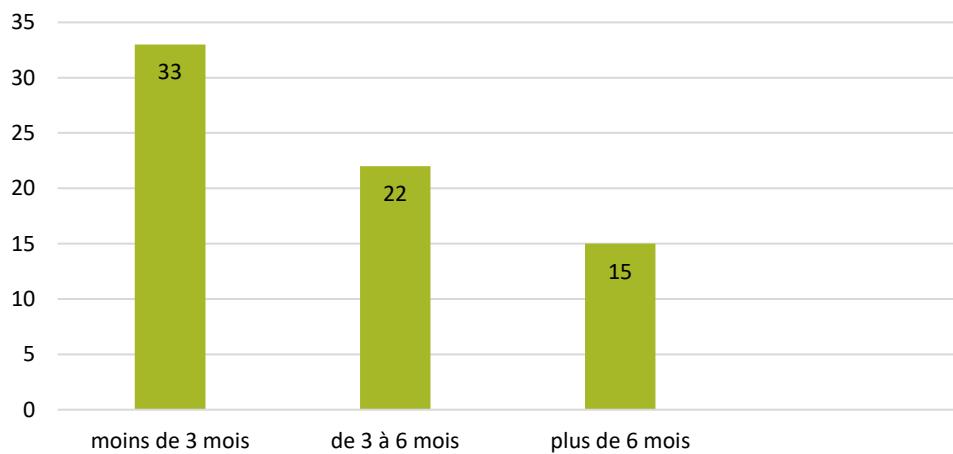


Suite des demandes judiciaires



70 Processus terminés en 2024

Durée du Processus



Réunions d'information collectives de promotion à la médiation familiale

39 réunions ont été effectuées à destination de professionnels et du public permettant de toucher 174 bénéficiaires.

Rencontre avec les travailleurs sociaux de la MSA

A la suite d'un entretien commun de médiation familiale avec des parents travaillant à la MSA, nous avons constaté que les différents cadres d'interventions de la médiation familiale étaient mal connus dans le milieu rural et que nous médiateurs, nous ne connaissions pas bien les missions des travailleurs sociaux de la MSA.

Nous avons donc initié une rencontre avec les travailleurs sociaux de la MSA, intervenant sur le département, le 17 octobre 2024 afin de promouvoir la médiation familiale.

Nous avons pu ainsi comprendre que les missions des travailleurs sociaux de la MSA ne concernent que des adultes en activité. L'accompagnement à la parentalité n'entre pas dans leurs missions, leur porte d'entrée est l'activité agricole et les problèmes en lien avec cette activité. Dans la réalité, ils sont confrontés à des problèmes familiaux (succession, divorce, décès, vif etc...) en lien avec cette activité, ils avaient jusqu'alors pour habitude de réorienter les situations aux services sociaux du département.

A l'issue de cette rencontre, ils ont pris conscience que des situations pouvaient relever de la médiation familiale.

On voit ici combien il est important de favoriser des rencontres entre professionnels afin de lever toutes ambiguïtés ou représentations erronées et ainsi répondre au mieux aux attentes des familles.

Nouveau référentiel de la Médiation Familiale

Le nouveau référentiel rentre en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

En premier lieu, il réaffirme la nécessité d'un professionnalisme spécifique des médiateurs familiaux avec l'obligation du diplôme d'état, la participation à des séances d'analyse de la pratique (20h minimum) et la nécessité de formation continue afin de mieux appréhender l'évolution des situations.

Les modifications apportées visent à répondre à un nouveau contexte sociétal dans lequel s'inscrivent les conflits familiaux et à permettre de nouvelles modalités d'intervention.

En lien avec notre pratique, 4 points nous semblent essentiels :

- Les conflits familiaux liés à la perte d'autonomie et/ou du handicap nécessitent une formation spécifique comme c'est le cas depuis 2018 pour l'accompagnement des médiations « parent/ado ». Une médiatrice du service sera formée en 2025.
- La prise en compte des situations de « parentalité empêchée » du fait de l'incarcération ou de l'hospitalisation d'un parent. Ces situations ouvrent la possibilité d'un nouveau cadre d'entretien sous forme de « médiation navettes » (entretiens exclusivement individuels).

Les séances pour les personnes incarcérées sont gratuites.

- La médiation familiale dans le cadre de la Protection de l'Enfance : pour rappel, la loi du 7 février 2022 permet au Juge des Enfants d'ordonner une médiation familiale. Le nouveau référentiel exclut le financement de ces médiations dans le cadre de la prestation de service.
- Les lois de décembre 2019 et de juillet 2020 ont interdit le recours à la médiation familiale dans les situations dans lesquelles des violences intrafamiliales actuelles ou passées ont été alléguées. Le nouveau référentiel réaffirme cela. Il précise la définition du terme de violence intrafamiliale comme s'inscrivant dans une relation verticale de domination, ce qui permet de la différencier des situations de hauts conflits et de conflits (relation symétrique avec escalade) dans lesquelles la médiation familiale reste envisageable.

II. Espace Rencontres

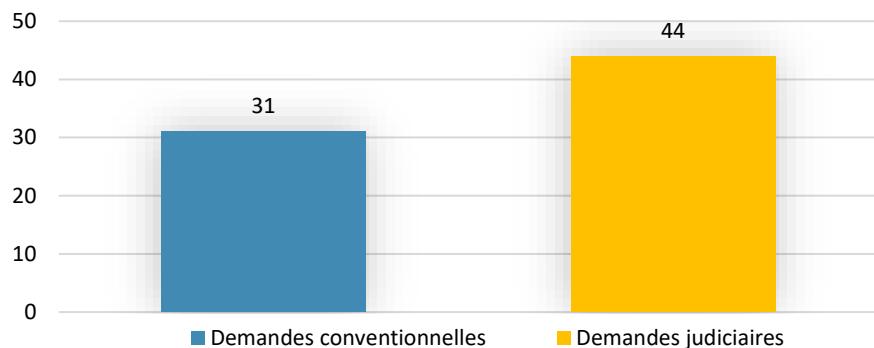


Conformément à l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles, « l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ».

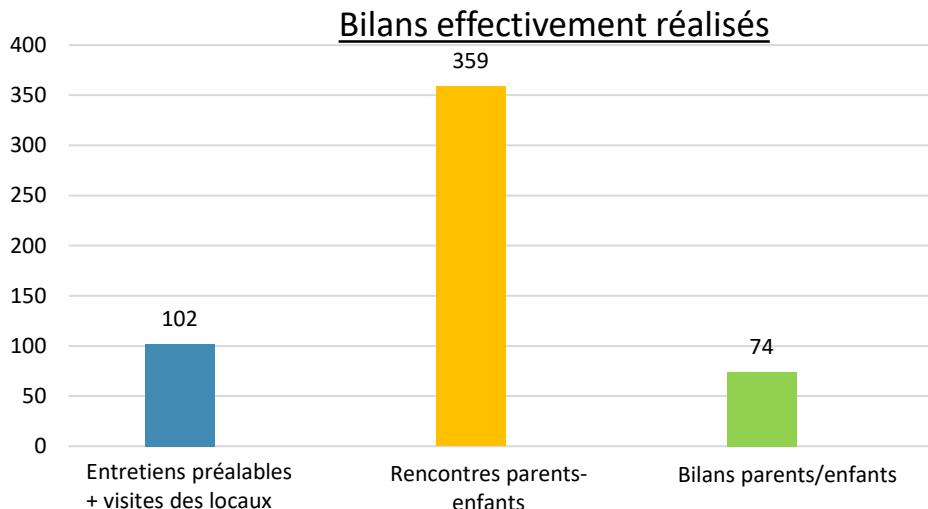
Chiffres clés :

103 situations prises en compte sur l'année
53 qui aboutissent à l'organisation de visites
106 parents et **83** enfants accueillis
176 entretiens avec les familles
359 Rencontres parents-enfants

Origines des 75 nouvelles demandes



Entretiens préalables - Rencontres parents-enfants

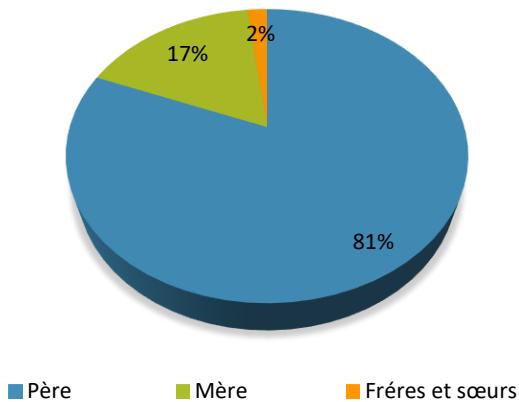


Parmi les 359 rencontres, 268 ont été effectuées dans un cadre judiciaire et 91 dans un cadre conventionnel.

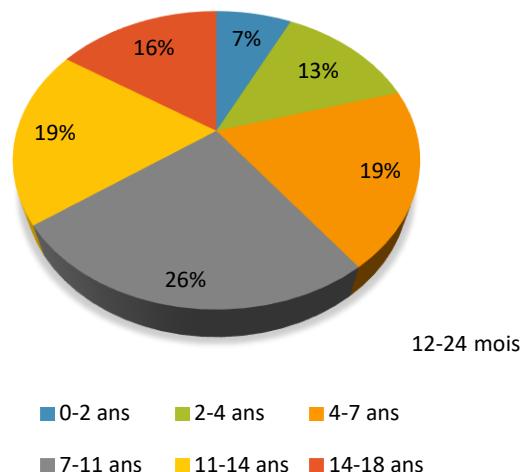
75 visites ont été annulées et donc non prises en compte dans le graphique.

Qui vient en Espace Rencontres ?

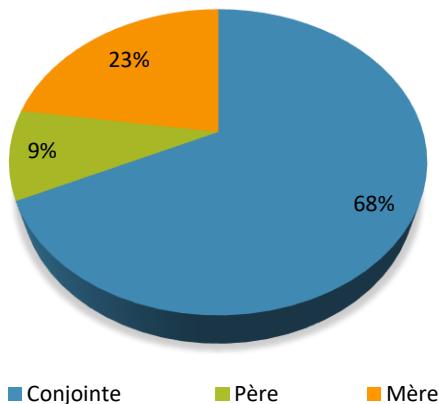
Parents visiteurs



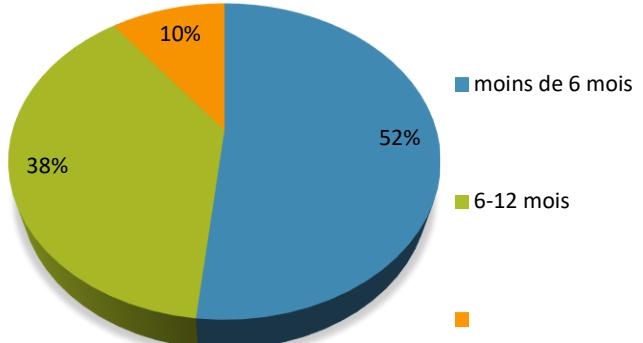
Ages des enfants



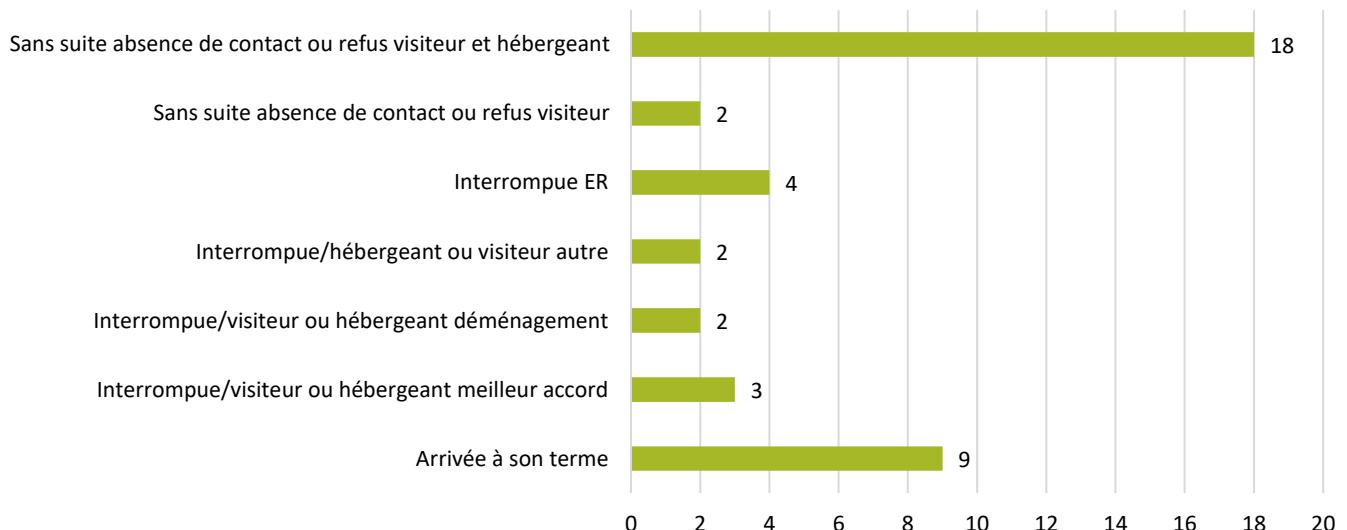
Exercice de l'autorité parentale



Durée des mesures clôturées



Motifs de fin de prises en charge



54.7 % des mesures ne sont pas mises en œuvre, elles sont classées sans suite car le ou les parents ne sont pas d'accord avec la mesure. L'année précédente cette part représentait 38.1%.

Situations de violence intrafamiliale :

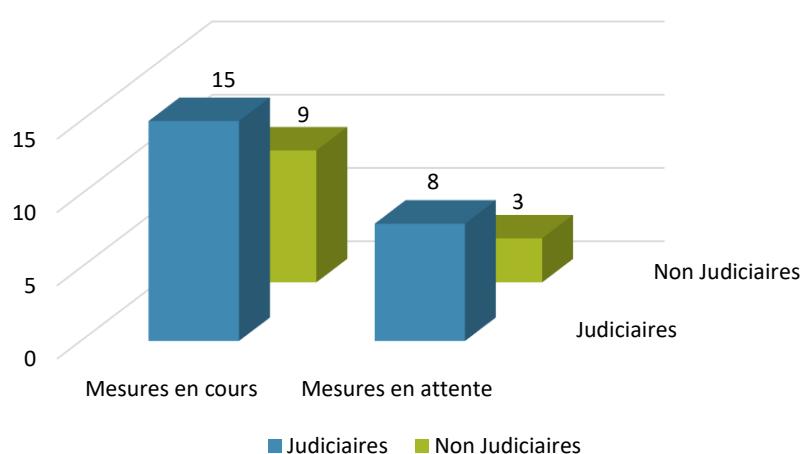
34 situations concernées par une situations de violence intrafamiliale.

Fréquence et délai de mise en place :

79.2% des rencontres se déroulent tous les 15 jours et 20.8% toutes les 4 semaines.

Le délai moyen de mise en place des visites (entre la première prise de contact et la première rencontre) est entre 1 et 2 mois. Il s'explique principalement par le délai nécessaire pour réussir à rencontrer les deux parents en entretien préalable.

Etat de la situation en ER au 31/12/2024



Fragilité psychique maternelle

Dans les situations que nous avons eu à accompagner, des familles ont été impactées par des fragilités psychiques maternelles. Ces fragilités ont entravé leur capacité à prendre soin de leur foyer et de leurs enfants. Elles ont été suivies d'un départ du foyer familial puis d'une rupture de relation avec leurs enfants parfois pendant plusieurs années.

Au-delà des premiers mois de vie de l'enfant, l'exercice de la parentalité demeure une étape potentiellement fragilisante. Des difficultés ou souffrances peuvent (ré)émerger selon l'inscription de chaque parent dans sa propre filiation ou si des pans de leur histoire n'ont pas pu être suffisamment symbolisés. Ces aspects en demande d'élaboration peuvent alors s'actualiser dans l'exercice de la parentalité.

Cette problématique retient notre attention par le désarroi qu'elle entraîne chez chaque membre de la famille et car l'absence maternelle renvoie à un impensé. Elle en questionne le repérage et la prévention.

Les rencontres au sein du service Instant de Familles se font dans un contexte de reprise de contact mère-enfants. Nous observons que cette reprise est lente et difficile mais possible ; enfants et ex-conjoint font face à leurs incompréhensions, leurs doutes sur la manière d'investir émotionnellement ce retour, leurs inquiétudes d'une nouvelle absence.

La rythmicité des rencontres et un soutien renforcé permet progressivement à chacun de reprendre confiance et envisager l'avenir dans une nouvelle configuration.

Les mesures dites « amiables » en cas d'interdiction de contact entre les parents

Les droits de visite en lieu neutre peuvent s'organiser dans cadre judiciaire ou amiable.

Dans certaines situations, nous nous questionnons sur le sens d'une organisation amiable lorsque nous percevons encore de l'emprise. Un parent sous emprise peut-il réellement exprimer son point de vue ? Peut-on parler de libre accord ?

Accompagner les parents vers un meilleur accord dans ces situations interroge et fera l'objet d'une réflexion approfondie du service afin de répondre au mieux aux besoins de ces familles.

Exemple de situation :

Monsieur D. a un droit de visite en lieu neutre pour une période de 6 mois, renouvelable une fois selon l'accord des parents. Une enquête est en cours d'instruction, faisant suite à une plainte de Madame C. (mère de leur enfant) pour des faits de violences physiques.

La première période des 6 mois en lieu neutre étant arrivée à son terme, Madame C. souhaite renouveler la mesure tout en étant favorable à une évolution des modalités. Monsieur D. s'y oppose, souhaitant avoir désormais un droit de visite sans passer par Instants de Famille.

Monsieur D. peut avoir des propos culpabilisants à l'égard de la mère de l'enfant. Il a menacé de mettre un terme aux visites si madame refusait un arrangement amiable, la tenant pour responsable de la rupture du lien entre l'enfant et son père.

Finalement, Monsieur D. a donné son accord pour faire évoluer les rencontres en relais à la journée (en passant par IDF) alors que madame souhaitait une évolution progressive en commençant par 4 demi-journées avant des journées complètes. De nouveau, Monsieur D. a menacé de tout arrêter si elle n'acceptait pas sa proposition. Étant donné qu'il n'y a plus d'interdiction de contact entre les parents, Monsieur s'est "arrangé" avec Madame (dixit Monsieur) et a rappelé le service en disant qu'elle était finalement d'accord pour ne faire que 2 demi-journées, ce qui lui convenait à lui aussi.

Madame C., nous a indiqué ne pas avoir vraiment le choix puisque si elle était restée sur sa demande initiale, son fils aurait de nouveau été coupé de toute relation avec son père, ce qu'elle ne souhaite pas.

Comment nous positionner en tant que professionnels face à ces parents ? Les Juges aux Affaires Familiales nous rappellent que c'est toujours l'accord des parents qui prime sur un jugement. Mais s'agit-il réellement d'un accord dans ce cas de figure ? Serions-nous légitimes à nous opposer à l'accord des parents dans certaines situations ? Quels seraient les critères d'opposition ? Comment prendre en compte l'intérêt des enfants ?

III. Visite en Présence d'un Tiers



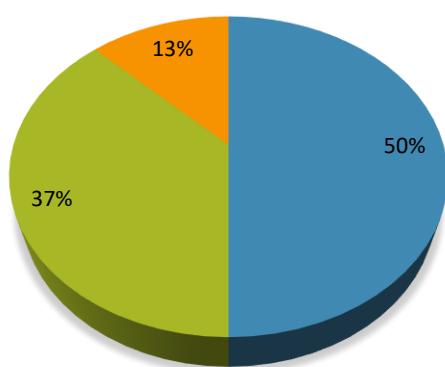
Loi relative à la protection de l'enfance du 14 mars 2007

Art. 375-7 du code civil : « S'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un établissement, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le Juge en fixe les modalités et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers qu'il désigne lorsque l'enfant est confié à une personne ou qui est désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié. Les modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers sont précisées par décret en Conseil d'Etat »

Chiffres clés :

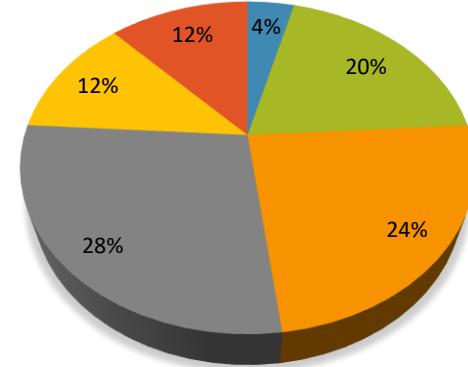
16 demandes ont été prises en compte, dont **4** nouvelles en 2024
16 parents et **25** enfants reçus
108 visites en présence d'un tiers

Parents Visiteurs



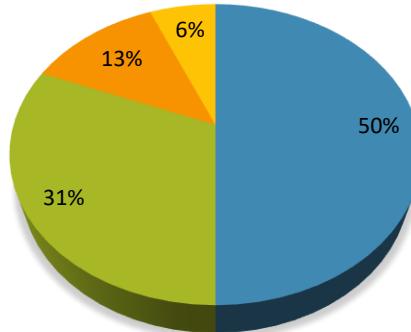
■ Père ■ Mère ■ Parents

Âges des enfants



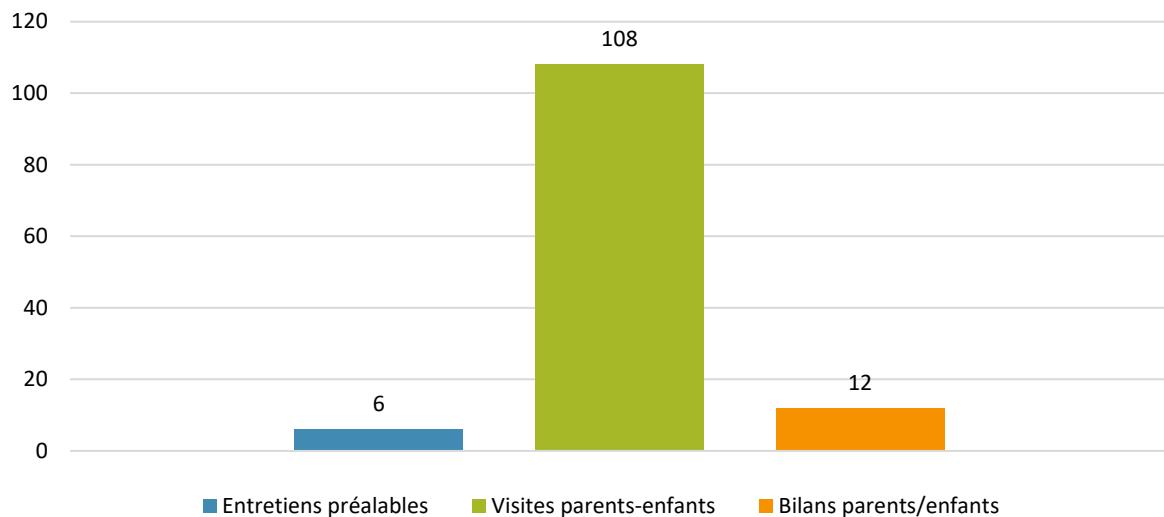
■ 0-2 ans ■ 2-4 ans ■ 4-7 ans
■ 7-11 ans ■ 11-14 ans ■ 15-18 ans

Fréquences des rencontres



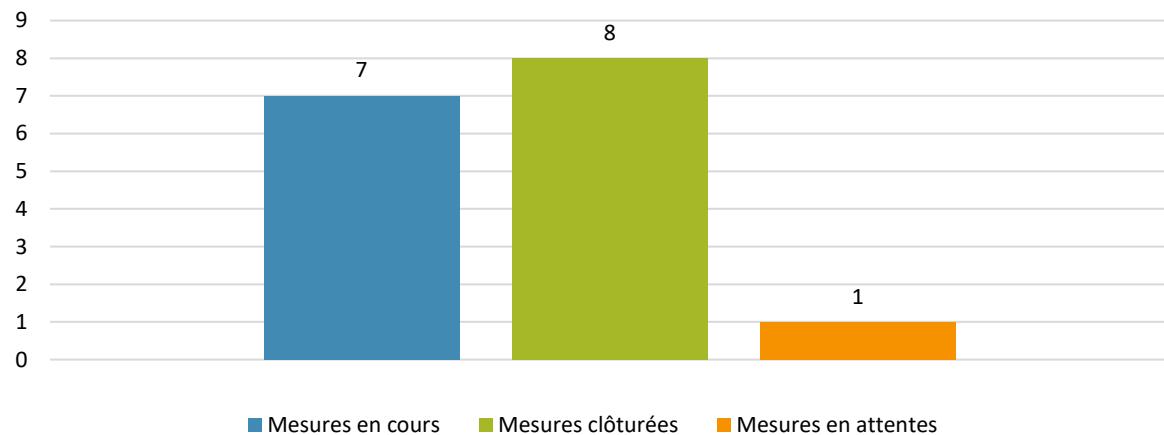
■ Tous les 15 jours
■ Tous les mois
■ Tous les 2 mois
■ 1x/trimestre

Entretiens préalables - visites parents/enfants - Bilans

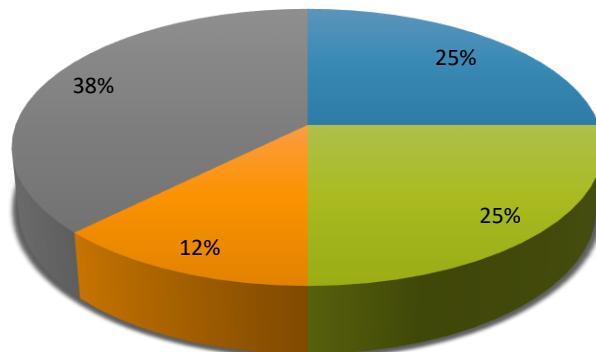


Un certain nombre de visites sont annulées et donc non prises en compte dans le graphique : 27 visites annulées

Etat de la situation des VPT au 31/12/24



Durée des mesures clôturées

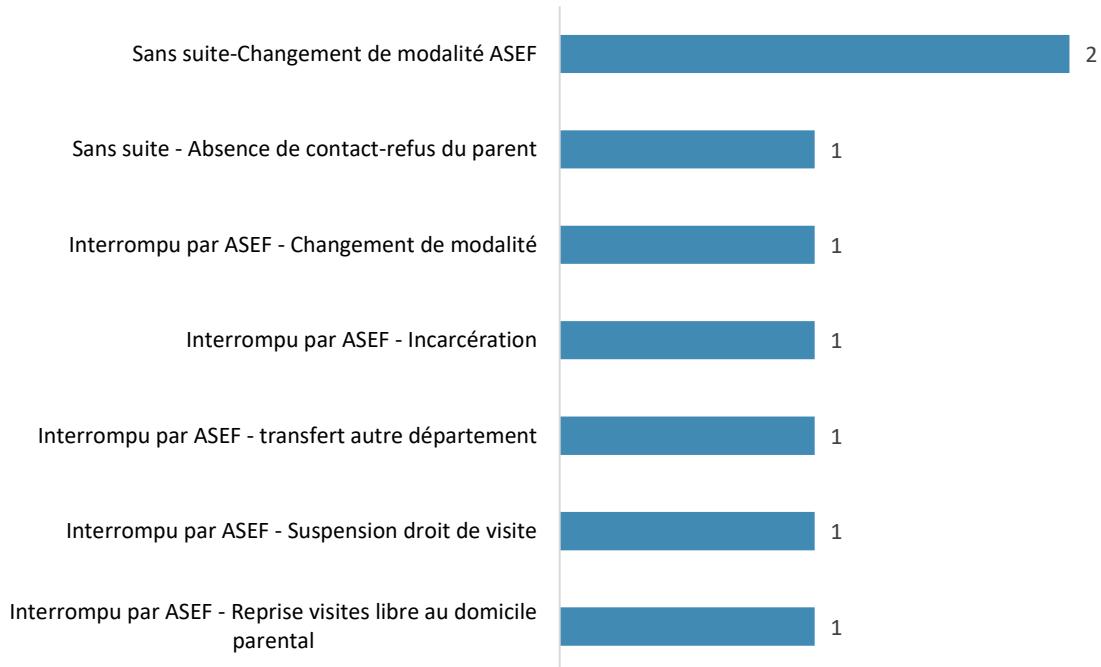


■ Moins de 6 mois ■ De 6 à 12 mois

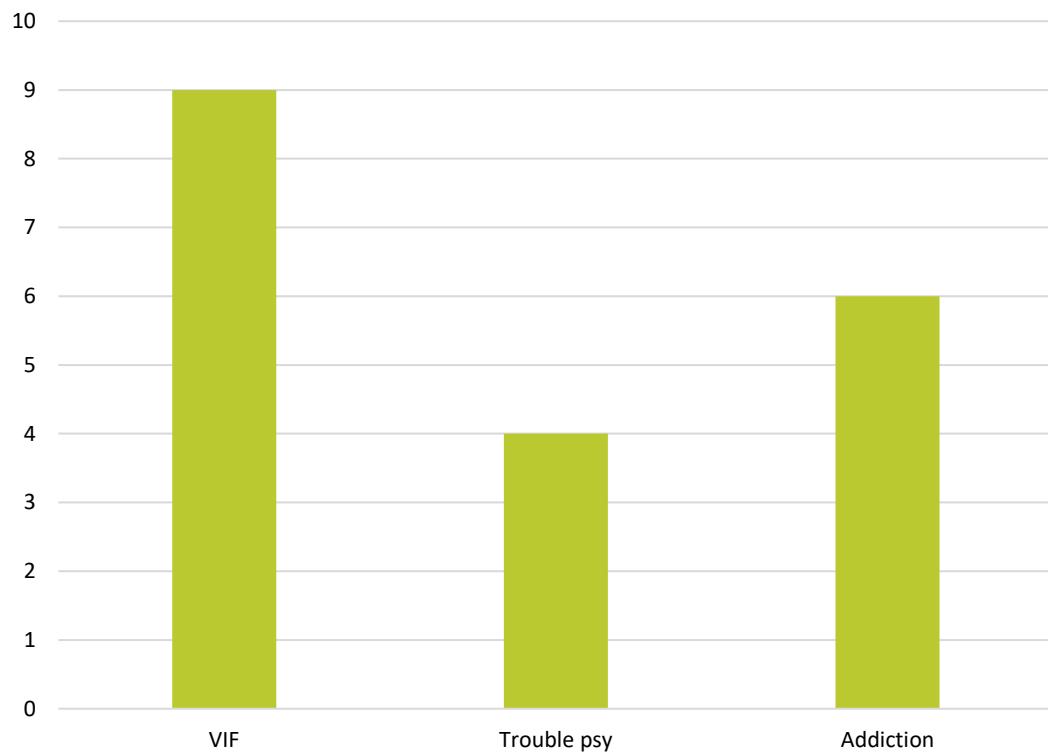
■ De 12 à 24 mois ■ sans suite

34

Motifs de fin de prise en charge



Problématiques Familiales rencontrées



Une mesure au carrefour de la protection de l'enfant et du soutien parental

La visite en présence d'un tiers répond au droit des parents, mais aussi de l'enfant, à conserver des liens lorsqu'il y a décision de séparation de l'enfant avec son(ses) parent(s). **Seul le juge des enfants est compétent pour suspendre ce droit ou le restreindre** en ordonnant la présence d'un tiers lors des rencontres pour l'un ou les deux parents.

L'encadrement des VPT nécessite de la part du professionnel une posture particulière et singulière ; face aux situations complexes, de nombreux questionnements éthiques peuvent traverser l'intervenant.

Comment protéger et soutenir un enfant en demande de contacts avec un parent rejetant, maltraitant et/ou non adapté, manifestant parfois une forme d'idéalisation de ce parent ?

Le désir d'un parent d'être en lien avec son enfant suffit-il à maintenir des visites alors même que son comportement est dénigrant ou inadéquat ?

Comment protéger l'enfant des échanges dysfonctionnels avec ses parents, qui donnent parfois l'impression de maintenir l'enfant dans un contexte d'interactions douloureuses dont le placement est censé le protéger. Comment l'accompagner pour qu'il puisse vivre le mieux possible ces instants de visites ? Comment accompagner le parent pour qu'il puisse communiquer de façon adaptée à son enfant, pour qu'il puisse rassurer son enfant ?

L'intervenant doit trouver un juste équilibre entre protéger l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, tout en soutenant le parent dans son rôle parental. Il doit être en présence constante tout en permettant une relation intimiste et spontanée entre le parent et son enfant.

La qualité de la relation entre le professionnel et le parent nous semble essentielle pour favoriser l'évolution des compétences parentales dans l'intérêt de son/ses enfant(s). Le département ayant en charge le placement de l'enfant, l'organisation des VPT par une autre institution peut parfois faciliter l'instauration d'une relation entre le professionnel et le parent.

L'enfant doit également se sentir protégé, rassuré par la présence de l'intervenant et à l'aise dans le lieu d'accueil pour ainsi lui permettre de se construire avec son parent tel qu'il est.

L'évaluation de la situation avec le service de l'ASEF permet d'adapter les modalités d'exercice du droit de visite aux besoins de l'enfant.

Cela nécessite de la part du professionnel d'avoir la capacité de prendre du recul, de ne pas juger, de mettre à distance ses propres valeurs sans pour autant valider un comportement inadapté du parent. L'analyse de la pratique permet entre autres d'effectuer ce travail.

Enfin si le droit de visite peut offrir une opportunité de travailler le lien parent/enfant, ce travail doit également être nécessairement conduit en parallèle, dans d'autres espaces temps, y compris hors de la présence des parents et donc dans un autre cadre que les visites en présence d'un tiers.

IV. Ressources et Accompagnements à la Parentalité



« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. » Selon le Comité National du Soutien à la Parentalité.

Chiffres clés accompagnement parental et familial

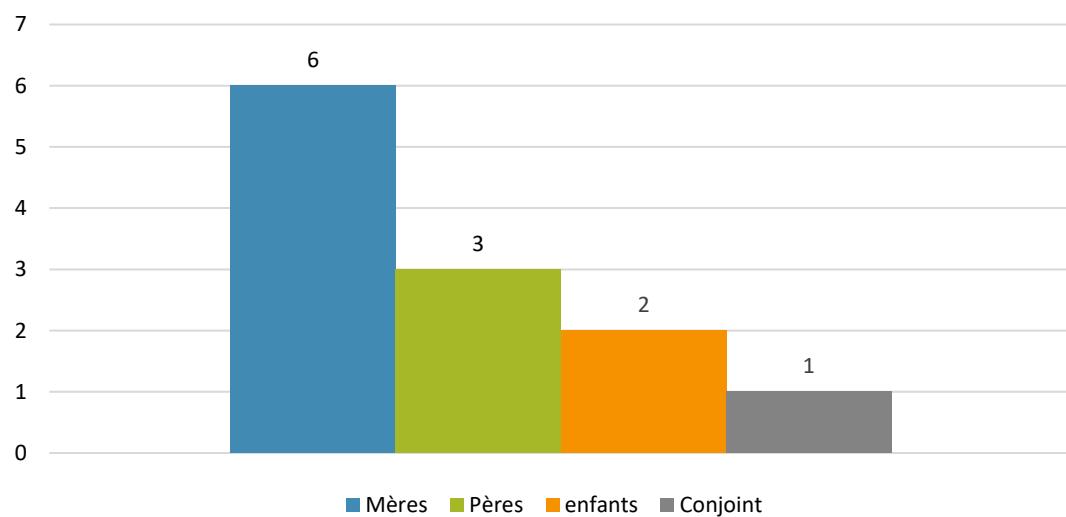
10 personnes ont sollicité le service
14 enfants concernés
12 entretiens réalisés d'accompagnement parental et familial

Chiffres clés parcours de reliance

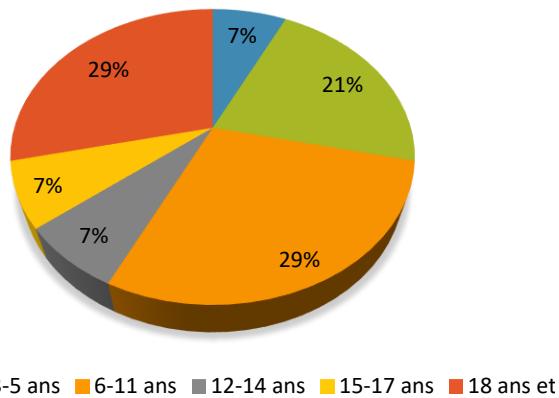
11 personnes ont sollicité le service
9 enfants ont bénéficié des parcours
6 entretiens avec les parents
25 séances avec les enfants

Accompagnement parental et familial :

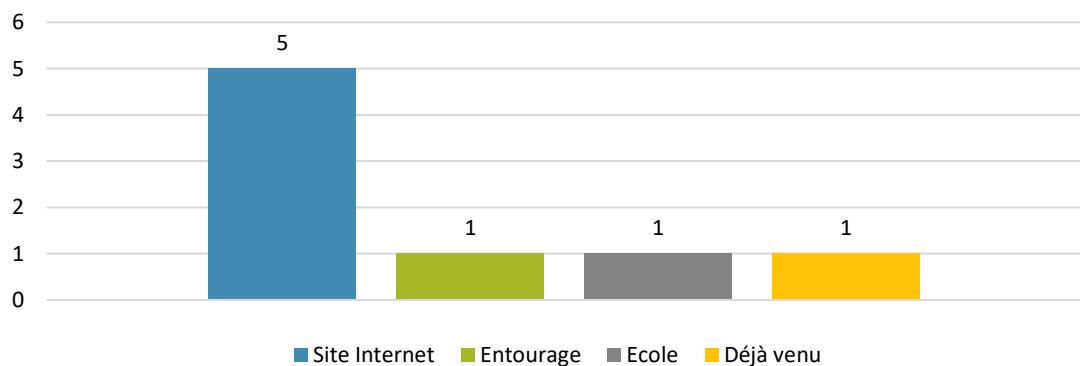
Qui bénéficie d'un accompagnement à la parentalité ?



Age des enfants



Connaissance du service



Accompagnements menés

8 situations ont été accompagnées, 2 mères ne s'étant pas présentées à leur entretien.

2 parents ont souhaité être aidés dans leur communication avec leur(s) enfant(s) adultes. Des entretiens familiaux ont été proposés et mis en œuvre, offrant un espace où chacun a pu exprimer son vécu et ses besoins. Les retours quelques semaines plus tard ont été positifs.

Contrairement à 2023 où la majorité des parents reçus vivaient seuls, cette année, nous avons accompagné tout type de famille (nucléaire, monoparentale ou recomposée).

Actions collectives

Le travail de partenariat se poursuit afin de proposer des actions collectives adaptées et répondant au mieux aux besoins des familles.

Une action sur la parentalité et le handicap a été portée en collaboration avec le service Vie et liberté, présentée en page 22 du présent rapport.

Un projet d'action collective sur les conséquences de la surexposition des enfants aux écrans se dessine pour 2025.

Parcours de Reliance : Un nouvel accompagnement mis en place en mars 2024

Le parcours a pour vocation de soutenir les enfants (de manière collective ou individuelle) qui ont changé de comportement depuis la séparation de leurs parents. C'est un programme de soutien et de prévention qui se déroule en 5 séances avec les enfants et qui apporte une réponse rapide pour faire baisser les signes de souffrance et apaiser les familles.

- 4 parcours ont été réalisés : 1 individuel + 3 fratries de 2 enfants.
- 7 enfants en ont bénéficié.
- Les familles ont été orientées principalement par la CAF, la Médiatrice Familiale, les Travailleurs Sociaux, le CDAD et l'entourage.
- Les entretiens d'inscription se sont déroulés avec un seul parent (mère) et l'accord écrit de l'autre.
- Le tarif payé par les familles a été de 2€ ou 5€ par enfant et par séance en fonction de leurs revenus.

Ce premier bilan est très encourageant et nous souhaitons souligner le réel engagement des familles et leur assiduité lors des Parcours ; toutes les séances ont été réalisées. Les enfants ont pu exprimer leur intérêt à venir chaque semaine et leur implication dans les séances d'activités a été remarquable.

La majorité des enfants accompagnés avaient les signes de souffrance suivants : colère, agressivité, anxiété, grande tristesse. Les bilans de fin de Parcours (4 à 6 semaines) concluent tous à une diminution de ces signes dans des proportions significatives. Cet apaisement a été confirmé par un contact téléphonique avec les familles après 6 mois. Il est à noter que dans deux situations, les parents se sont mobilisés pour assister ensemble à ce bilan final.

En 2025, 5 parcours sont prévus, un entre chaque temps de vacances scolaires, un parcours de fratrie a déjà débuté en janvier. A moyen terme, le Parcours 1000 étoiles pourrait également être proposé dans notre service. Celui-ci s'adresse aux enfants traversant le deuil d'un parent et la médiatrice bénéficiera d'une formation complémentaire à son agrément en 2025.



V. Vie du Service

Echanges et réflexions d'équipe

L'équipe d'intervenants en ER se réunit tous les mardis pour un débrief des rencontres de la semaine précédente.

Une réunion mensuelle pour la médiation familiale. Une réunion mensuelle de la totalité du service.

Formations-supervisions-conférences

→ Les Médiatrices Familiales participent à une analyse de la pratique professionnelle à raison de six rencontres dans l'année.

→ L'équipe participe à une analyse de la pratique professionnelle pour l'espace rencontres et les visites en présence d'un tiers à raison de huit séances dans l'année.

→ Différentes formations ont été réalisées par l'équipe :

Intervenir en espace de Rencontres, Médiation Familiale parents-Ados, Colloque MF et avocat : quel couple ? l'enfant au cœur des conflits parentaux, fonction secrétariat dans l'accueil d'un public en difficulté et identifier les conduites à tenir face à l'agressivité, porter secours et les gestes vitaux, sauveteur secouriste du travail, gérer les relations difficiles ou complexes au travail, RGPD

→ Accueil de deux stagiaires en immersion-reconversion et/ou découverte

Implication dans un travail de réseau partenarial sur le territoire : réunions, rencontres

- Parents 71 Mâcon, REAAP Cluny et journée départementale REAAP
- Réseau social et solidaire de Cluny
- Juges des enfants
- Maison des ados : cafés des pros
- Comité technique VIF
- Rencontres régionales des ER à Instants de Famille et à Montbard
- Centres sociaux de Cluny, de Tournus et de La Chapelle de Guinchay
- Multi-Accueil de Marbé à Mâcon
- Comité de pilotage Espace rencontre (ER) - Médiation familiale (MF)
- ARIPA à la CAF
- Conseil départemental 71 : présentation du service à plusieurs stagiaires
- Audience solennelle au tribunal judiciaire de Mâcon
- Journée des assises départementales
- Cour d'appel de Dijon
- Equipe AEMO
- Présentation de l'association aux directrices de crèches de la MBA
- Rencontre MSA : présentation de la MF
- Participation au jeudi de la santé du PETR
- Webinaire sur la justice restaurative

À retenir en 2024 pour les activités du service Instants de Famille

50 professionnels se sont déplacés pour notre porte ouverte

Lancement du parcours de Reliance prometteur

Stabilisation du nombre de demandes d'interventions, d'entretiens et de visites par rapport à l'année précédente dans l'ensemble des activités.

Mâcon

Elles s'engagent pour faire perdurer l'association Le Pas sud Bourgogne

L'association Le Pas sud Bourgogne vient de trouver les administrateurs qui lui manquaient. Ils ont officiellement leur engagement lors de l'assemblée générale mercredi 17 avril. Pour beaucoup des femmes, ces nouvelles administratrices sont toutes convaincues de l'importance de l'association.

L'appel fait par les dirigeantes de l'association Le Pas sud Bourgogne pour rejoindre son équipe d'administratrices a été entendu.

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu mercredi 17 avril, plusieurs personnes se sont engagées pour faire perdurer les activités de l'association qui gère le centre de santé sexuelle Vie et Liberté et le service de soutien à la parentalité Instants de famille. « Le conseil d'administration est essentiel pour envisager des projets d'avenir. Nous avons douze nouveaux membres », a déclaré avec satisfaction Corinne Devillard, la directrice.

Ces nouveaux administrateurs sont des personnes acquises à la cause de l'association. « Il faut continuer à défendre le droit des femmes et être présente dans le conseil d'administration d'une



Le Pas sud Bourgogne peut compter pour son activité sur une quinzaine d'adhérents et le soutien de diverses associations locales. Photo Cristian Todea

telle association permet de le faire », précise Annick. Ancienne assistante sociale, elle a travaillé avec le centre Vie et

Liberté dans les années 1980. « Dans mon ancienne profession d'infirmière, j'ai eu affaire à l'association pour une

personne en difficulté. Quand j'ai été sollicitée pour faire partie de l'équipe d'administratrices, j'ai donc accepté car

c'est une association nécessaire », explique Michèle.

« Il faut continuer à défendre le droit des femmes »

Annick

Le discours est le même du côté d'Armelle : « J'ai toujours été sensible à la cause féminine et si je peux prêter mon aide, même en tant qu'administratrice dans cette association, c'est avec plaisir. J'ai vu l'article dans le journal et je me suis dit, pourquoi pas ? »

41 ans d'existence

L'association est présente à Mâcon depuis 41 ans. Pour Nadège, juriste dans le domaine de la tutelle, il est impossible de la voir disparaître : « Cette organisation défend des valeurs plus qu'essentielles dans notre société et elle doit rester présente sur notre territoire pour permettre l'accès aux soins, à l'information et pour le maintien des liens familiaux. »

• **Cristian Todea (CLP)**

• Contact : 03 85 39 14 00

Mâcon

Le Pas sud Bourgogne : le service Instants de famille ouvre ses portes

Le service Instants de famille, géré par l'association Le Pas sud Bourgogne, propose mardi 1^{er} octobre des portes ouvertes à destination du grand public et des professionnels.

Pousser les portes d'Instants de famille, c'est entrer dans un petit appartement aux pièces accueillantes. Des jeux pour enfants, un baby-foot, un canapé dans un coin. L'endroit idéal pour que les familles se sentent à l'aise pour évoquer leurs soucis ou régler leurs problèmes.

Écoute et accompagnement
Géré par l'association Le Pas sud Bourgogne, Instants de vie est un espace d'écoute, de paroles et d'accompagnement, où chacun peut trouver un soutien ponctuel à la parentalité. Constituée de travailleuses sociales et de médiatrices familiales di-



Instants de famille propose un accompagnement à la parentalité, un espace de rencontres parents-enfants ou encore de la médiation familiale. Photo d'archives Fanny Dutel

plômées d'État, l'équipe gère quatre axes d'accompagnement : pour les parents dépassés par des difficultés éducatives et relationnelles, l'espace

ressources et accompagnements parentalités est là. L'espace de rencontres parents-enfants permet d'effectuer des rencontres dans un espace neutre, aménagé, et encadré. Il est également possible d'organiser des visites en présence d'un tiers. Enfin, l'équipe propose de la médiation familiale pour dé-

passer les conflits entre membres d'une famille.

Pour les familles et les professionnels

Des missions que l'équipe pourra expliquer lors de ses portes ouvertes, mardi 1^{er} octobre, à destination du grand public et des professionnels. « Nous souhaitons permettre une meilleure identification de notre association, de nos services, de nos missions auprès des jeunes et des familles, mais également des professionnels afin de renforcer nos liens de partenariats et de partager », complète Corine Devillard, la directrice du Pas sud Bourgogne, qui prépare également les portes ouvertes de l'autre service de l'association, le centre de santé sexuelle, le 16 octobre prochain.

• **Fanny Dutel-Pillon**
Instants de famille, 172 rue de la Chanaye, bâtiment Poésie, à Mâcon. Portes ouvertes de 12 h à 16 h.

Dimanche 20 octobre 2024

Actu Mâconnais | 11

Mâcon

Le centre de santé sexuelle de Mâcon organisait ses portes ouvertes mercredi

Mercredi dernier, au 8 rue des Anémones, les professionnels et le public étaient invités à découvrir les locaux, les missions et l'équipe de l'association PAS Sud Bourgogne qui gère le centre de santé sexuelle de Mâcon.

Ce mercredi 16 octobre, l'équipe de l'association PAS Sud Bourgogne qui gère le centre de sexualité de Mâcon proposait au public et à ses partenaires de découvrir ses missions, les actions de prévention et de promotion en santé sexuelle menées dans les locaux qu'elle occupe depuis 3 ans, 8 rue des Anémones.

Cette journée portes ouvertes est organisée partout dans les 6 centres de santé sexuelle de Saône-et-Loire dont celui de Mâcon, ouvert il y a 45 ans. C'est l'occasion de nous faire connaître.

Le centre de santé sexuelle de Mâcon propose au grand public et de rencontrer nos partenaires médico-sociaux tels des infirmiers d'établissements scolaires, foyers de l'enfance, associations d'insertion professionnelle, structures d'accueil des migrants, le centre d'orthogénie pour les IVG mais aussi la gendarmerie etc. », explique la directrice Corinne Devillard.

« Notre force c'est la prise en charge pluridisciplinaire des personnes qui viennent vers nous, allant de la simple prescription de moyens de contraception jusqu'à des échanges sur la vie amoureuse, du consentement, l'accompagnement des liens conjugaux et familiaux, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des situations de séparation. Il y a aussi les interventions de prévention sur la vie affective et les relations sexuelles dans des lycées ou des établissements médico-sociaux », précise Corinne Devillard.



L'équipe du centre de santé sexuelle « Vie et liberté » de Mâcon avec Corinne Devillard au centre. Photo Cristian Todea

Témoignages de partenaires

Valérie et Béatrice, travailleuses sociales étaient parmi les visiteurs du centre de santé sexuelle : « Nous intervenons dans un dispositif d'accompagnement global et individualisé des réfugiés qui est nouveau à Mâcon. On peut les orienter ici par rapport à leur vie intime mais aussi nous faisons appel aux professionnels du centre pour aborder certains sujets sensibles pour les migrants, hommes ou femmes », expliquent les deux femmes.

« C'est un lieu où nos élèves peuvent venir individuellement parler, poser des questions sur des sujets qui sont importants », déclare à son tour, Lucille, professeure au collège Bréart.

• **Cristian Todea (CLP)**
Contact : Tél. 03 85 39 14 00.
Mail : vieeliberte@lepas-sudbourgogne.fr. Site internet : www.lepas-sudbourgogne.fr

LE PAS SUD BOURGOGNE

8 RUE DES ANEMONES

71000 MACON

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

- Rapport -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité :

Association LE PAS SUD BOURGOGNE
8 Rue DES ANEMONES 71000 MACON FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Conformément à notre lettre de mission en date du 15/04/2022, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	702 194 €
Produits d'exploitation:	617 306 €
Excédent :	5 584 €

Fait à : MACON

Le : 26/03/2025

Monika CLERC

Expert-comptable



Auditis

Thierry Dumas
Marie Savin
Angélique Da Silva Ferret
Jacques Brillouet
Laurence Magnin
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

ASSOCIATION LE PAS Sud Bourgogne

**8 Rue des Anémones
71000 MACON**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

AUDITIS

113 Rue des Grands Crus – CS 80001 – 71017 MACON CEDEX
Tél. +33 (0)3 85 20.58.40
contact@auditis.fr

A l'assemblée générale de l'association Le Pas Sud Bourgogne

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Pas Sud Bourgogne, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des financements.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT SIX MARS.

AUDITIS

Représentée par Laurence MAGNIN

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattaché à la CRCC de Besançon - Dijon



Auditis

Thierry Dumas
Marie Savin
Angélique Da Silva Ferret
Jacques Brillouet
Laurence Magnin
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

ASSOCIATION LE PAS Sud Bourgogne

8 Rue des Anémones
71000 MACON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

DECISION COLLECTIVE DES MEMBRES RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

AUDITIS

113 Rue des Grands Crus – CS 80001 – 71017 MACON CEDEX
Tél. +33 (0)3 85 20.58.40
contact@auditis.fr

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT SIX MARS.

AUDITIS
représentée par Laurence Magnin

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Besançon - Dijon

